



**ÉGALITÉ DES DROITS
IL LEURS SANS PAPIERS**

Travailleurs sans-papiers en grève | Les prédateurs de la République Démocratique du Congo | La zone franc CFA dans la crise financière internationale | Xénophobie en Afrique du Sud | Aya de Yopougon

N° 1

FÉVRIER 2009 N°1 • 2,5 EUROS • 500 FCFA

AFRIQUES 21

est une revue à but non lucratif réalisée par des bénévoles. Elle a pour objectif de se faire l'écho d'analyses, d'informations et d'initiatives d'organisations associatives et syndicales qui luttent afin d'obtenir une réelle alternative pour les peuples africains.

Afriques 21 est et restera indépendante financièrement et dans son fonctionnement de toutes les institutions politiques, économiques et religieuses. Son comité de rédaction est composé d'associations, de syndicats ainsi que de personnes se reconnaissant dans sa ligne éditoriale et dans son mode de gestion collectif.

AFRIQUES 21

42 Av. de Fontainebleau
94270 Kremlin-Bicêtre
www.afriques21.org
contact@afriques21.org



NUMÉRO 1 NOUVELLE SÉRIE, FÉVRIER 2009

comité de rédaction:

Alain Baron, Jézabel Berdoulat, Claire Guény,
Christian Mahieux, Daouda Maïga,
Paul Martial, Jean Nanga, Olivier Plantevin,
Benjamin Preciado, Cécile Quantin,
Reno Savéan, Lila Schouli.

maquettistes - illustrations:

Toufik Medjamia, Benoît Millescamps,
Sylvain Peirani

logo - affiche:

Vincent Huet

correctrices:

Jeanne El Ayeb, Lila Schouli

cartographie:

Emmanuelle Bournay

directeur de publication:

Benjamin Preciado

contributeurs :

Thomas, Xavier Renou, André Tibiri, Solidarité
pour une alternative sociale (Maroc), Aman-
dla!, Bernard Ferry, Tata Yawo Ametoenyenu,
Michel Jouvin, Pascal Moncey

impression:

Le Ravin Bleu, 7 rue Marie Piat
91480 Quincy-Sous-Sénart

dépot légal:

à parution
Numéro de commission paritaire en cours

organisations membres :

Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM)

Réseau international dont les principaux objectifs sont l'annulation de la dette extérieure des pays de la périphérie, et l'abandon des politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

17, rue de la Bate 45150 Jargeau France.
+33.2.38.59.98.28 / france@cadtm.org / www.cadtm.org

Confédération Nationale du Travail - Union Départementale des syndicats de l'Essonne (CNT 91)

La CNT est un syndicat indépendant des partis, religions, de l'Etat et du patronat. Il prône l'auto-gestion et la lutte des classes. Il fonctionne sans subventions, sans permanents et pratique la rotation des mandats. Dans l'Essonne il est présent dans l'éducation (primaire et secondaire), à l'université, la poste, dans la métallurgie et chez les sans-emplois.

4 rue des Processions 91310 Monthéry
+33.6.34.10.85.52 / ud91@cnt-f.org / www.cnt91.org

Union syndicale Solidaires

L'Union syndicale SOLIDAIRES rassemble 90 000 syndiqué-e-s, organisé-e-s dans des fédérations professionnelles de syndicats et des unions Solidaires départementales. Les syndicats Solidaires se revendiquent d'un syndicalisme autogestionnaire, anticapitaliste, unitaire, démocratique ... et l'internationalisme est une de nos valeurs fondamentales.

144 Boulevard de la Villette - 75 019 Paris
+33 1 58 39 30 20 / contact@solidaires.org / www.solidaires.org

Blog «Afriques en lutte»

Blog dont l'objectif est de diffuser, à partir d'un point de vue militant, un maximum d'informations (politiques, économiques, sociales et culturelles) sur le continent africain et de sa diaspora.
afriquesenlutte@yahoo.fr / www.afriquesenlutte.blogspot.com

Génocide Made In France

Le collectif Génocide Made in France s'est formé en avril 2007 pour dénoncer la complicité de responsables politiques, diplomatiques et militaires français dans le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Il recourt à des modes d'interpellation qui relèvent de l'action directe non violente.

www.genocidemadeinfrance.com

Après plus d'un an d'absence, AfriqueXX1, renommé *Afriques 21*, ressort avec une nouvelle maquette et une équipe renouvelée. Il nous est apparu indispensable de disposer de cette revue, outil d'échanges et d'informations, carrefour pour mutualiser les expériences alternatives et relayer les luttes sociales africaines.

Au pillage des ressources naturelles et à l'exploitation des peuples africains (comme en République démocratique du Congo) est venu s'ajouter une crise économique et financière à l'échelle mondiale. Alors que l'épicentre de la crise est au Nord, les populations du Sud sont les plus touchées, celles de la zone CFA notamment.

Dans les townships d'Afrique du Sud, le racisme s'affirme comme un mode de gestion du capitalisme comme pendant la période coloniale française.

Pourtant au Nord comme au Sud, des Africains s'organisent et luttent pour changer la donne, comme à Gafsa en Tunisie, à Sidi Ifni au Maroc, sur les campus du Burkina. En France, c'est le mouvement des travailleurs sans-papiers qui suscite un immense espoir face à la politique ultra-répressive de Sarkozy. Ce sont des milliers de travailleurs sans-papiers de la région parisienne qui se sont mis en grève, avec le soutien de militants syndicaux (CGT, Solidaires, CNT) et associatifs.

Mais la lutte se mène aussi sur le terrain judiciaire avec les suites de l'implication française dans le génocide rwandais, au Burkina Faso avec la lutte contre l'impunité et en Côte d'Ivoire contre les multinationales qui utilisent l'Afrique comme une poubelle.



photo: Zoul

actu

p 4 - 5. Ouagadougou : un service de sécurité et un mur pour l'université

p 6. Crise sociale et mobilisations au Maroc

lutte

p 7. Parodie de justice: procès de Gafsa

actu

p 8 - 10. Les prédateurs de la République Démocratique du Congo

économie

p 11 - 13. La Zone Franc CFA dans la crise financière internationale

éducation

p 14. L'école populaire de Lomé

dossier

p 15 - 21. France: travailleurs sans-papiers en grève

actu

p 22 - 23. La paix est-elle possible au Tchad ?

syndicalisme

p 24 - 25. Au Maroc aussi les patrons répriment les syndicalistes qui luttent !

droits humains

p 26 - 28. Xénophobie ou violence mondialisée ?

justice

p 29. Batailles judiciaires autour du génocide rwandais

p 30. Norbert Zongo, affaire classée ?

p 31. Trafigura: chèque en blanc aux pollueurs

droits humains

p 32 - 33. Du racisme français

histoire

p 34 - 35. Charte du Mandé

développement

p 36. Grille informatique mondiale en Afrique

culture

p 37. Tita Nzebi

p 38 - 39. « Aya de Yopougon » : des gos qui se cherchent

abonnement :

À envoyer à *Afriques 21*,
42 Av. de Fontainebleau 94270 Kremlin-Bicêtre
Chèque à l'ordre d'*Afriques 21*

4 Numéros : 15 € - 3000 FCFA

Soutien : 30 € - 6000 FCFA

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Le prix de l'abonnement est supérieur au prix du numéro, car il intègre une moyenne des coûts d'envoi : les abonnés africains payent ainsi le même prix que les abonnés français.

Anciens abonnés d'*AfriqueXX1* nous contacter à abonnement@afriques21.org

Ouagadougou

un service de sécurité et un mur pour l'université

Par André Tibiri

Le 17 juin 2008, à l'université de Ouagadougou, une manifestation d'étudiants, conduite par l'Association nationale des étudiants burkinabé (Aneb), est sévèrement réprimée, avec usage de balles réelles, par les forces de l'ordre. Près de 60 étudiants sont arrêtés puis jugés. Suit une avalanche de mesures les unes plus répressives que les autres : fermeture de l'université, des cités universitaires, suspension de toutes les œuvres universitaires ainsi que des allocations sociales, notamment les bourses et les aides. Décidées à en finir avec la contestation estudiantine, les autorités universitaires ferment et détruisent la cité universitaire située à l'intérieur du campus, la plus grande des cités, puis clôturent l'université et mettent en place un Service de sécurité des universités (SSU).

L'insistance des autorités pour rappeler que l'érection d'une clôture autour du campus était prévue de longue date n'a pas caché les visées répressives de ce mur, qualifié de forteresse tant il impressionne par sa taille et la qualité de son matériau : le béton armé. Il est en effet difficile de l'envisager autrement, tant il est vrai qu'il n'est qu'un élément d'un ensemble de mesures répressives prises contre les étudiants. En outre, il ne répond en rien aux préoccupations formulées à travers la plate-forme revendicative de l'Aneb. Il y était



question de construction de laboratoires et de salles de cours, d'équipements et d'assouplissement des conditions de formation et d'évaluation, jugées trop sélectives. Les correspondances échangées entre l'administration et les responsables des étudiants indiquent d'un côté une volonté de répression non voilée et, de l'autre, une détermination à ne pas reculer. De fait, les mesures répressives et punitives prises contre les étudiants de l'université en juin dernier resteront sans doute longtemps gravées dans leur mémoire. L'intensité et l'ampleur de la répression ont rarement atteint ce niveau. Les affrontements qui ont eu lieu sur le campus, et au-delà, toute la journée du mardi 17 juin ont mobilisé gendarmerie, police et... garde présidentielle, occasionnant de nombreux blessés, dont certains par balles réelles. La fermeture de l'université et des œuvres universitaires a jeté plus de 40 000 étudiants dans la rue. Nombre d'entre eux ont survécu grâce à la solidarité entre camarades et à celle organisée par leur syndicat, l'Aneb. Le 1er septembre, les étudiants sont revenus sur le campus, mais ont été quelque peu dépayés : en plus du mur, un corps dit « de sécurité » y avait élu domicile.

Le SSU et le mur : une histoire pas si neuve que ça !

En 1999-2000, après la mobilisation massive des étudiants autour de certaines questions prégnantes, notamment les bourses, les autorités avaient réagi en invalidant l'année universitaire contre l'avis de la communauté universitaire, et décidaient de la « refondation » de l'université. Cette décision a eu pour conséquences le redoublement de tous les étudiants et la modification de certains textes, notamment celui sur les franchises universitaires, qui prévoyait dès lors la mise en place d'une police spéciale des universités. Celle-ci se laissait voir comme une véritable force de



AG CAMPUS OUAGA 2008

photo : Sacha

répression sur le campus. Le texte disposait en effet que la police sera armée, escortée par des chiens de garde, etc. Sa mise en place s'est heurtée à une farouche opposition des étudiants et enseignants. Toutes les instances convoquées pour adopter les textes ont été boycottées. Le principal argument avancé par les autorités pour la mise en place d'une telle police est la question de l'insécurité et

lué à 500 millions de FCFA par les autorités elles-mêmes (beaucoup plus selon certaines estimations) est loin d'être une priorité. Pourtant, en moins de trois mois, sa construction a été achevée. Les citoyens en sont d'ailleurs toujours à se demander comment : en suivant les procédures administratives régulières, l'appel d'offres n'aurait même pas encore pu être dépouillé. Par ailleurs, cette somme n'était

1. Au Sénégal, en juillet dernier, le recteur de l'université Cheikh-Anta-Diop, Abdou Salam Sall, a annoncé la création d'une police universitaire car « les franchises universitaires ne suffisent plus à elles seules pour garantir un climat de paix dans l'enceinte universitaire ».

LE CAMPUS TRANSFORMÉ EN CASERNE ?

la nécessité du maintien de l'ordre (1). Mais aucun contenu précis n'a jamais pu être apporté sur ces notions. Face à la résistance des étudiants et à leurs arguments, les autorités ont dû battre en retraite sur nombre de points. Malgré une intense campagne pour expliquer aux acteurs universitaires que cette police n'avait rien d'hostile, les autorités n'ont jamais réussi à vaincre le refus des uns et le scepticisme des autres. Ainsi, profitant de cette énième répression, elles ont voulu en finir avec cette résistance. La construction du mur obéit à la même logique de répression. S'il est vrai que depuis quelques années une rumeur courait sur un projet de mur autour de l'université, aucun acteur ne s'attendait à cela pour le court terme, tant l'université a besoin de moyens colossaux. Ainsi, elle devait, entre autres, plus de 300 millions de FCFA aux enseignants. Dans ces conditions, un mur éva-

pas intégrée dans le budget prévisionnel. On notera que la résistance des étudiants à l'installation d'une police sur le campus n'a pas été vaine. Entre les premiers textes sur la police et les tout derniers il y a en effet un profond décalage : tout l'arsenal qui pouvait faire penser à un corps militaire a été officiellement retiré et les autorités insistent pour dire que le service jouera un rôle purement administratif. CQFD. En effet, cela est un détail : rien n'empêche les autorités, le cas échéant, de modifier les textes. Il est à craindre que l'instabilité que connaît l'université ne s'accroisse avec ce mur et cette « police administrative ».

André Tibiri, ancien président de l'Ugeb

L'**Aneb** est la section nationale de l'Union générale des étudiants burkinabé (Ugeb), syndicat étudiant né en 1960 à l'étranger du pays. L'Ugeb se dit anticapitaliste et anti-impérialiste. Souvent réprimée et contrainte à la clandestinité, elle défend les intérêts des étudiants et prend une part active, à travers l'Aneb, aux luttes de la société aux côtés des travailleurs (elle est alliée à la CGT-B, la plus importante et la plus combative centrale syndicale du pays), contre l'impunité et pour l'instauration d'un véritable État de droit.

Crise sociale Par Solidarité pour une alternative sociale et mobilisations au Maroc



Manifestation de chômeurs à Sidi Ifni

photo : Nygus

Une crise sociale généralisée se développe au Maroc, résultat de décennies de politiques d'ajustement structurel et d'une intégration profonde à la mondialisation capitaliste. Le pillage organisé par les multinationales se combine aux intérêts d'une classe dominante agissant comme une mafia et qui se livre, en toute impunité, à un racket généralisé sur tout ce qui peut lui assurer la richesse.

Le développement des résistances

– Ces derniers mois ont été marqués par une recrudescence forte bien qu'inégale des grèves dans le secteur public : chemins de fer, Éducation nationale, PTT, fonction publique... livrés à des processus de privatisation. La principale faiblesse de ces mobilisations tient à l'éclatement profond du champ syndical, à sa bureaucratisation et à la stratégie adoptée « de dialogue social ». Mais cette réalité ne doit pas masquer le renforcement, relatif mais réel, de secteurs combatifs et d'équipes d'opposition.

– Dans le privé ont lieu des luttes longues, souvent avec occupations, pour faire face au despotisme patronal, au non-paiement des salaires, à l'absence de conventions collectives et de libertés syndicales, sans pour autant réussir à briser l'isolement et la répression. La syndicalisation se développe dans de nouveaux secteurs comme les chauffeurs routiers ou les ouvriers agricoles.

– L'association nationale des diplômés chômeurs, qui a dix-sept ans d'existence, a lancé un mouvement de radicalisation et d'organisation de la jeunesse scolarisée. Elle a initié des mobilisations collectives indépendantes malgré son interdiction et la répression.

– Avec une assise populaire, un mouvement de lutte contre la hausse des prix a pris corps. Apparue spontanément face à la hausse vertigineuse des factures d'eau et d'électricité, ce mouvement a donné lieu à des mobilisations massives et à des actions de désobéissance (refus de paiement collectif). Les coordinations qui en sont issues ont élargi leur thématique à la hausse des prix, à l'accès aux services publics et à leur défense.

– De multiples résistances témoignent d'un élargissement des préoccupations : la lutte contre la privatisation de la santé, les démolitions sans relogement de bidonvilles, l'accapement des terres communales, le contrôle des ressources hydrauliques, l'usage des fonds publics, la corruption...

L'exemple de Sidi Ifni

Petite ville encastrée dans un environnement rural, abandonnée du « développement », elle concentre une paupérisation massive, une urbanisation sans emploi, infrastructures ni services publics, et sa principale ressource, la mer, est exploitée à outrance par certains officiers supérieurs de l'armée marocaine et les flottes de pêche étrangères. La force de la mobilisation a reposé sur des ressorts spécifiques : une auto-organisation partielle où les habitants gèrent leurs propres mobilisations, une plate-forme revendicative claire, une solidarité collective exemplaire, une défiance absolue envers les autorités locales et les partis institutionnels. Même si la mobilisation a baissé d'un cran, elle continue autour de la satisfaction des revendications et de la libération des détenus après la répression (26 d'entre eux sont concernés !).

À Sefrou, Tata, Bouarfa, Imilchil, Boulman Dads et dans bien d'autres endroits, ce sont des mobilisations similaires qui existent. Ce nouvel état d'esprit peut déboucher sur un nouveau cycle de luttes d'ampleur. La solidarité internationale non seulement face à la répression mais aussi en termes de campagnes communes, de liens militants et de convergences de lutte peut y contribuer largement.

Le jeudi 11 décembre 2008 s'est tenue une parodie de procès contre 38 citoyens du bassin minier de la région de Gafsa. Des peines allant jusqu'à dix ans et un mois de prison ferme ont été prononcées contre cinq militants syndicalistes enseignants. Deux inculpés en fuite ont été également condamnés à dix ans et un mois ferme. Les autres condamnés, étudiants, salariés ou chômeurs, ont écopé de deux à six ans de prison.

Les détenus croupissent en prison depuis l'été 2008 dans des conditions dangereuses pour leur santé. L'un d'entre eux a perdu 20 kilos et la moitié de ses dents, un autre était au moment de son arrestation en convalescence à la suite du don d'un de ses reins, certains détenus ont subi des tortures, etc.

Tout cela sous l'accusation de participation à des rassemblements et manifestations pacifiques, détention ou distribution de tracts, collectes de fonds pour les victimes de la répression, etc. De telles condamnations sont d'autant plus choquantes qu'au même moment on célébrait le sixième anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme.

Une telle impudence du pouvoir tunisien est facilitée par le soutien que lui apportent depuis des années les gouvernements occidentaux, à commencer par ceux qui se sont

Une telle impudence du pouvoir tunisien est facilitée par le soutien que lui apportent depuis des années les gouvernements occidentaux, à commencer par ceux qui se sont succédé en France

succédé en France. Le fait que le parti tunisien au pouvoir soit membre de l'Internationale socialiste sert souvent d'alibi facile aux gouvernements de gauche pour justifier leurs bons rapports avec le régime de Ben Ali. Les ambiguïtés de la direction de la centrale syndicale unique tunisienne n'ont rien arrangé : le principal accusé, injustement suspendu de ses mandats syndicaux par les instances régionales et nationales, n'a été rétabli dans ses mandats par la confédération que la veille de l'ouverture du procès.

En fait, les condamnés n'ont fait qu'exprimer le malaise social régnant dans cette région déshéritée. Ce procès inéquitable fait partie des atteintes criantes et multiples aux droits syndicaux. Il confirme, une fois encore, la persistance du pouvoir tunisien dans la voie

Par Alain Baron* pour *Afriques 21*

Parodie de justice: procès de Gafsa



photo : Toufik Medjamia

sécuritaire pour traiter les problèmes sociaux de la région du bassin minier de Gafsa, à commencer par le mal-développement, le chômage endémique frappant en particulier la jeunesse, la marginalisation arbitraire de larges secteurs de la population. Il est révélateur que l'événement déclencheur des mobilisations ait été la protestation contre une fraude impliquant les autorités locales dans le recrutement pour les mines de phosphates, qui sont le principal employeur de la région.

Face à de telles injustices, les condamnés peuvent compter en Tunisie sur la mobilisa-

tion d'organisations de défense des droits de l'Homme, sur des réseaux d'avocats ainsi que sur les syndicats d'enseignants, de la poste et des télécommunications ou encore des médecins de la santé publique et des pharmaciens. En France aussi la solidarité s'organise, en particulier à Nantes, où habitent de nombreux Tunisiens originaires de la région de Gafsa.

Comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa c/o FPCR, 3, rue de Nantes, 75019 Paris. bassin.minier@hotmail.fr
Collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef : ldh.nantes@orange.fr

* Alain Baron a été longtemps membre de la direction de Sud-PTT. Il était présent le 4 décembre 2008, au nom de Solidaires, à la première séance du procès de Gafsa.

Communiqué de solidarité avec la révolte de Gafsa

Nous, organisations syndicales présentes à Tunis, le 14 janvier 2009, après avoir pris les informations nécessaires à une bonne compréhension de la situation de la lutte légitime des habitants du bassin minier de Gafsa, après avoir assisté au simulacre de procès des 38 accusés, demandons :

La liberté immédiate et sans conditions de tous les prisonniers, leur réintégration dans leurs emplois respectifs ;
Le respect de la liberté syndicale et d'expression ;
L'arrêt des poursuites contre ceux qui soutiennent à l'étranger le mouvement.

Nous remercions l'accueil des organisations et associations qui nous ont aidés à développer notre solidarité. Nous attendons de l'État tunisien des réponses dignes et justes d'un État démocratique et nous appelons l'ensemble des organisations syndicales mondiales à se mobiliser afin que justice soit rendue le 3 février aux prisonniers.

Organisation démocratique du travail (ODT, Maroc),
Confédération nationale du travail (CNT, France)
Sud Éducation et Union syndicale solidaire (France)
Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP, Algérie)

PS : des syndicalistes tunisiens ont signé le texte en leur nom propre

Propos recueillis par Paul Martial pour *Afriques 21*

Entretien avec Colette Braeckman

Une guerre mondiale se déroule dans un quasi silence depuis plus de dix ans dans l'Est du Congo. Elle a déjà fait plus de cinq millions de victimes. Les médias nous présentent le conflit comme interethnique, masquant ainsi la lutte pour le contrôle des immenses richesses de ce pays, dont le coltan indispensable aux téléphones portables. Les grandes puissances (France, Belgique d'un côté et USA, Grande-Bretagne de l'autre) s'affrontent par Etats et milices interposés. La signature d'accords économiques entre le gouvernement congolais et la Chine est venu bouleverser récemment le partage du gâteau. Nous revenons avec Colette Braeckman sur les événements récents au Kivu. L'arrestation de Laurent Nkunda, survenue après cette interview, indiquerait-elle un changement de tactique ?

Afriques 21.

Pourriez-vous nous donner un aperçu historique de la région du Kivu ?

Colette Braeckman. Au Kivu, il y a toujours eu des rivalités entre les populations autochtones et les groupes de population qui sont arrivés du Rwanda par vagues successives. C'est le colonisateur belge, dans les années 1930, qui, considérant que le Rwanda et le Burundi étaient des pays surpeuplés, des réservoirs de main-d'œuvre, a commencé à amener des ressortissants, surtout du Rwanda, vers le Kivu. Ceux-ci ont été installés par le colonisateur dans les terres, ils ont servi de main-d'œuvre pour les colons. Les populations locales ont toujours vécu cela comme une spoliation, perçu les gens qui arrivaient comme des intrus et, même au fil des années, la nationalité de ces groupes de personnes a toujours été mise en cause. Après les arrivées massives, dans les années 1960, le régime hutu se met en place au Rwanda et provoque l'exil de milliers de Tutsi qui s'installent eux aussi au Kivu. Chaque fois qu'il y a des massacres au Rwanda, on voit arriver de nouveaux groupes de Rwandais qui s'installent au Kivu, avec chaque fois la même compétition pour la terre, les mêmes sentiments d'hostilité des populations locales et la même contestation de leur nationalité. L'opération Turquoise, à la fin du génocide rwandais en 1994, provoque un déferlement de plus de 1,5 million de réfugiés au Kivu, qui sont donc des Hutu. Beaucoup ont commis le génocide, y ont

participé. Ils s'installent dans des camps et représentent un péril pour les Tutsi congolais qui vivent au Kivu, certains depuis fort longtemps. Par ailleurs, ils sympathisent avec les Hutu congolais, qui eux aussi se trouvent au Kivu. Donc se trouve exporté vers le Kivu le conflit rwandais de haine ethnique et de rivalité entre les Hutu et les Tutsi. Ces faits se greffent sur un pays qui est devenu extrêmement faible. On est à la fin du régime Mobutu et, deux ans plus tard, le nouveau régime en place à Kigali (Rwanda), celui de Paul Kagamé, se lance vers le Kivu pour démanteler les camps de réfugiés, provoquer le retour de la plupart d'entre eux. Finalement, cette guerre va mener au renversement de Mobutu et à l'installation d'un nouveau régime. Depuis lors, il y a eu beaucoup d'actions militaires du Rwanda au Congo. La raison qui a toujours été invoquée par le Rwanda était de venir à bout des derniers groupes armés hutu qui se trouvent toujours sur le territoire congolais et qui, selon le Rwanda, menacent sa sécurité. Mais, en réalité, ce n'est pas tout à fait comme cela que les choses se présentent. Ces groupes hutu sont toujours là, beaucoup sont incrustés dans la société congolaise et ne représentent plus tellement aujourd'hui une menace pour le Rwanda. Par contre, ils terrorisent les Congolais, pratiquent des viols, parce qu'ils veulent s'emparer des terres et surtout de l'accès aux ressources minières, qu'ils exportent à leur profit, pour s'acheter des armes et pour continuer le combat contre le régime de Kigali.

Vous faites référence aux FDLR. Pourrait-on avoir un aperçu des groupes armés qui sévissent au Kivu ?

Colette Braeckman. Il y en a beaucoup. Il y a donc les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda), c'est le nom qu'ils se sont donné. En fait, ils fédèrent tous ces groupes armés hutu qui sont restés au Congo. Ils rassemblent aussi des gens plus jeunes, qui sont arrivés dans les camps de réfugiés enfants et n'ont donc pas commis

Colette Braeckman,

spécialiste de la région des grands lacs en Afrique, est grand reporter au quotidien belge *Le Soir*. Elle a écrit plusieurs ouvrages notamment *Rwanda. Histoire d'un génocide* (Fayard, 1994). Son dernier livre *Les nouveaux prédateurs*, publié chez Fayard en 2003, analyse la politique de l'Ouganda et du Rwanda vis-à-vis de la République Démocratique du Congo.



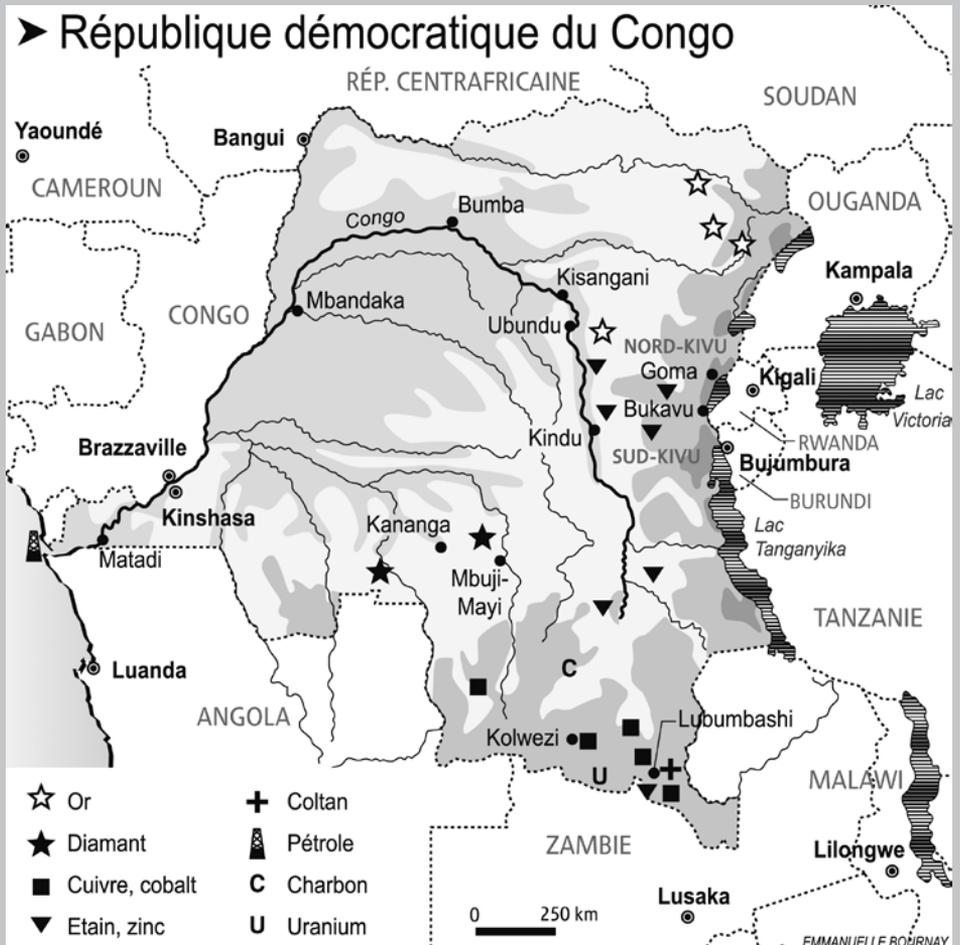
Elle collabore également au *Monde Diplomatique* et tient un blog : blogs.lesoir.be/colette-braeckman

Les prédateurs de la République Démocratique du Congo

le génocide au Rwanda, mais qui ont été élevés dans cette norme idéologique de haine. Le Rwanda considère par conséquent qu'ils représentent, eux aussi, un danger pour sa sécurité, sa stabilité politique. Ces FDLR affirment vouloir surtout un dialogue politique avec Kigali, ce que Kigali refuse absolument, en disant qu'il est exclu de négocier quoi que ce soit avec des gens qui ont une idéologie génocidaire. Le dialogue peut rassembler aussi des Hutu qui estiment que l'espace politique n'est pas suffisamment ouvert au Rwanda et qui voudraient contraindre le régime à tolérer une opposition un peu plus radicale ou plus active. Les FDLR exploitent les ressources du Kivu, terrorisent les populations congolaises, mais ne mettent pas en cause les autorités du pays, ni le gouvernement de Kinshasa, ni l'autorité du président Kabila. Les FDLR ont souvent collaboré sur le terrain avec les forces armées congolaises. Collaboré, d'abord, dans certains trafics, dans l'exploitation des richesses, collaboré aussi dans les opérations militaires, parce que les FDLR sont des groupes extrêmement rodés à la guerre. Cela fait quinze ans qu'ils sont sur le terrain et ils ont de plus grandes qualités militaires que l'armée congolaise. Il arrive souvent que, lors des affrontements, l'armée congolaise les mette en première ligne. Ils prennent d'autant plus volontiers la tête des affrontements qu'ils ont en face d'eux le général Laurent Nkunda, le dirigeant du CNDP (Congrès national pour la défense du peuple), qui rassemble surtout des Tutsi congolais qui s'estiment menacés par les Hutus congolais des FLDR. Ces Tutsi congolais sont soutenus par le Rwanda, même s'ils le récuse officiellement. En réalité, le Rwanda soutient le CNDP de plusieurs façons, en hommes, en armes, en munitions, en uniformes, etc. Il existe aussi des groupes locaux congolais que l'on appelle les Maï-Maï. Ce sont des guerriers traditionnels hostiles à toute présence étrangère au Kivu. Ils sont globalement hostiles aux invasions du Rwanda, au CNDP et, parfois, collaborent avec les FDLR. En réalité, ils sont plutôt nationalistes, comme les Pareco (Patriotes résistants congolais), des groupes paramilitaires qui se battent aussi contre les forces étrangères, mais qui peuvent coopérer avec les FDLR.

Peut-on présenter Laurent Nkunda comme un simple exécutant du Rwanda ?

Ce n'est pas si simple. Nkunda est un Tutsi congolais, il a combattu dans les rangs du FPR depuis les années 1990, pendant le génocide en 1994. Après les deux guerres du Congo, il était aux côtés des militaires rwandais, il a beaucoup de sympathies dans le rang à titre personnel, car il est ami avec ses anciens compagnons d'armes comme le chef d'état major James Karadabé, et il a donc des liens avec les Rwandais, mais dire que c'est une pure marionnette, un pur instrument de Paul Kagamé, je crois que c'est un peu simpliste. Il a son propre agenda, ses propres relations. Son agenda est congolais, il affirme qu'il se bat pour la sécurité des Tutsi congolais, qu'il veut lutter contre les FDLR, ce qui est partiellement exact, mais il veut aussi garder le contrôle de son fief dans le Nord Kivu et, surtout, il est soutenu par les hommes d'affaires de Goma, qui forment une bourgeoisie d'affaires essentiellement tutsi, qui ont des relations avec le Rwanda, qui ont participé à l'époque à la guerre du FPR rwandais et l'ont financée. Ils sont très proches de Kigali, sans être des inconditionnels. Ces gens ont leur propre autonomie, leur propre agenda, dont une part importante consiste à défendre leurs intérêts économiques, notamment l'exploitation des mines, le bénéfice des douanes, des devises et des ressources de la province.



Sources : Philippe Rekawicz, «Les richesses convoitées de la RDC», Le Monde diplomatique, janvier 2000; United States Geological Survey (USGS), Mineral facilities of Africa and the Middle East, 2006; Atlas de l'Afrique, Éditions du Jaguar, Jeune Afrique, 2000.

Que pensez vous des différentes justifications qu'avance Laurent Nkunda : nécessité de lutter contre les FDLR pour défendre la communauté tutsi, puis remise en cause des frontières coloniales, y compris avec la possibilité de rattachement du Kivu au Rwanda, et enfin appel à une union contre le gouvernement de Kinshasa, jugé corrompu, lui ouvrant une destinée nationale ?

Colette Braeckman. Je ne crois pas à sa vision nationale. S'il en avait eu une, il se serait présenté aux élections, il aurait joué le jeu politique. Il devrait savoir qu'actuellement il y a un régime qui est issu des élections et que ses actions militaires le rendent extrêmement impopulaire. Il n'a absolument aucune audience dans la population, à part dans son fief du Nord Kivu et encore c'est tout à fait relatif. Il est exclu qu'il arrive au pouvoir à Kinshasa avec l'assentiment des autres Congolais. Je crois qu'il est devenu un élément de déstabilisation du pouvoir de Kabila, poussé par des forces, disons extérieures. Parce que sa montée en puissance coïncide avec la décision de Kinshasa de revoir les contrats miniers passés avec les multinationales et d'en signer de nouveaux avec la Chine. Ainsi, c'est au moment où le soutien des pays occidentaux à Kabila faiblit que Nkunda apparaît comme un élément de déstabilisation et fait monter le niveau de ses revendications.

Au niveau international, on peut dire que la Grande-Bretagne et les USA soutiennent le président rwandais Kagamé, que la Belgique et la France soutiennent le président congolais Kabila, mais que les importants contrats qui ont été signés avec la Chine ne satisfont ni la partie anglo-saxonne ni la partie francophone.

Colette Braeckman. Oui, c'est cela. Concernant ces contrats miniers, tous les Occidentaux y sont opposés. Que ce soit le Fonds monétaire ou les grandes multinationales canadiennes, australiennes, américaines, etc., ils ont peur pour leurs intérêts et qu'on les bouscule pour faire de la place aux entreprises chinoises. Les Belges sont hostiles pour le principe, ils n'ont pas tellement d'intérêts dans le secteur minier, mais, pour eux, c'est leur ancienne colonie qui va partir dans une autre zone économique, une autre zone d'influence et ils sont donc très hostiles à ces contrats chinois. Les Occidentaux dans leur ensemble se sentent trahis. Ils ont soutenu le régime Kabila et vivent très mal les contrats chinois. Depuis lors, on constate quand même que Laurent Nkunda est monté en puissance. On n'a pas trace de financement direct de l'Occident à Laurent Nkunda, mais on relève quand même un comportement ambigu : normalement, quelqu'un qui prend les armes contre un régime élu démocratiquement devrait être condamné et remis au pas. Les casques bleus de la Monuc doivent avoir pour mandat de le remettre au pas et d'obtenir sa soumission au pouvoir légitime, et ce n'est pas ce qui se passe. Les Occidentaux exigent de Kinshasa la négociation, de faire des concessions à Laurent Nkunda et tout cela est une façon d'affaiblir le pouvoir de Kinshasa.

Ce qui expliquerait, indépendamment des conflits internes que l'on peut constater au sein de la Monuc, sa faiblesse militaire, voire sa non-intervention ?

Colette Braeckman. Oui, la Monuc est déstructurée et faible. 17 000 hommes, cela paraît beaucoup, mais il y en avait autant au Kosovo, qui n'est jamais que cent fois plus petit que l'ensemble du Congo. 17 000 hommes, en fait, c'est très peu au regard de la taille de ce pays. Les faiblesses sont dues au mandat du maintien de la paix ainsi qu'aux problèmes de commandement. Je crois aussi qu'il y a des faiblesses dues au fait que les grands pays du Conseil de sécurité de l'ONU ne tiennent pas à ce que la Monuc réduise par la force les mouvements rebelles du Kivu, parce que certains, on peut dire les États-Unis et la Grande Bretagne, veulent faire pression sur les autorités de Kinshasa.

À votre avis, comment pourrait-on sortir de cette situation au Kivu ?

Colette Braeckman. Je crois que Laurent Nkunda est pris dans la contradiction que j'évoquais précédemment, à savoir que la population ne le soutient pas du tout. Toute la population, y compris celle du Kivu, récuse totalement l'idée d'une sécession, d'une séparation, d'une autonomie d'un grand Kivu qui serait lié au Rwanda. La population n'en veut pas, il risque presque d'y avoir un soulèvement général contre cette perspective. Quant aux Occidentaux, eux aussi, ils sont pris au piège de leur propre contradiction, parce qu'ils ont payé les élections, payé le processus démocratique. Accepter qu'il soit renversé par la force, par un mouvement militaire, c'est presque mettre en contradiction leur financement avec leur propre option. Enfin, l'Afrique elle-même, les chefs d'État africains, l'Union africaine ne peuvent accepter qu'une province fasse sécession ou passe sous les ordres d'un général rebelle, parce qu'alors le phénomène Nkunda peut se reproduire dans tous les pays d'Afrique, et il n'y aurait pas de raison d'être contre les rébellions au Tchad, en Centrafrique, etc. Tous les pays d'Afrique peuvent demain être menacés de balkanisation qu'entraînerait un morcellement du Congo. Pour le moment, il y a un blocage, une sorte de statut quo.

A priori, il n'y a pas de solutions de paix immédiate, pourtant la conférence de Goma avait soulevé quelques espoirs. Elle n'est plus pertinente ?

Colette Braeckman. Si si, je crois que la conférence de Goma avait essayé d'écouter les revendications de Laurent Nkunda lorsqu'il était le porte-parole des revendications des Tutsi congolais : lutte contre l'exclusion et les tensions ethniques. C'étaient des revendications qui pouvaient être entendues, négociées avec d'autres groupes. Mais dès qu'il a voulu aller plus loin et porter ses ambitions sur le pouvoir de Kinshasa, alors il s'est heurté à l'opposition des Congolais, de la communauté internationale et des Africains. Il est tombé dans des contradictions internes et la voie de repli serait donc de revenir en arrière et de renégocier les problèmes du sol nourricier.

La Zone Franc CFA dans la crise financière internationale

Par Reno Savéan (CADTM) pour *Afriques21*

Retour sur un héritage colonial

Les indépendances africaines de la deuxième moitié du XXe siècle s'inscrivaient dans la lutte pour l'universalité des droits humains. L'espoir de mettre un terme au pillage des ressources naturelles et à l'exploitation des peuples se conjugait alors avec la construction du droit international sous l'égide de l'Organisation des Nations unies. Mais les anciennes puissances coloniales disposaient de mécanismes de domination qu'elles ont parfois su présenter comme une preuve de leur solidarité à l'égard de ces nouveaux États : la zone franc en est une illustration.

illustration : Benoit



Durant les années 1960 et 1970, les pays en développement se sont endettés massivement sans que cela profite réellement à leurs populations. Les créanciers publics ou privés des pays riches octroyaient les prêts afin d'imposer leur vision du développement, qui consistait surtout à drainer l'appareil productif africain vers l'extérieur, avec la complicité des gouvernants du Sud. La baisse des cours des matières premières dès la fin des années 1970 renforça le mécanisme. Les pays endettés se trouvèrent dans l'incapacité de rembourser. En 1982, le système financier international en crise fut alors sauvé par l'intervention des institutions financières internationales (ou IFI, c'est-à-dire le Fonds monétaire international, la Banque mondiale...)(1). Avec cette crise de la dette des années 1980, les pays africains ont subi les injonctions des IFI et ont dû mettre en place des programmes d'ajustement structurel : les dépenses publiques sont allées en priorité au remboursement de la dette. Cela a entraîné – entre autres – des licenciements massifs dans la fonction publique, une réduction des subventions aux producteurs et aux consommateurs, et des privatisations dans toute l'Afrique. En particulier, les quinze pays de la zone franc ont eu à affronter une dévaluation (2) de moitié de la valeur du franc CFA (3) en janvier 1994. Cela a contribué à faire figurer une dizaine de ces États à la fin de la liste du classement IDH (4) du PNUD et à faire entrer treize d'entre eux dans l'initiative Pays pauvres très endettés (5). Aujourd'hui, les formes de protection publique des populations (sécurité sociale, chômage, retraite...) sont donc réduites au minimum dans bien des pays africains – tandis que l'ONU constate que l'Afrique est créancière du reste du monde en termes financiers (6). Notons qu'à cela s'ajoute la récente crise alimentaire, comme l'illustrent les nombreuses révoltes populaires face à la vie chère sur le continent.

Crise du crédit

La crise actuelle se manifeste par un étranglement du crédit (credit crunch) qui aura des implications sur le volume et les conditions des nouveaux prêts, tandis que les taux d'intérêt de ces prêts augmenteront. Les marchés financiers considèrent en effet les investissements sur le continent africain comme très risqués. Cet argument est fallacieux : il masque le fait que 60 % des multinationales implantées en Afrique sont européennes et qu'elles s'y livrent à une concurrence acharnée tout en réalisant d'importants bénéfices. La crise se manifeste également dans la baisse des cours des matières premières non agricoles, dont l'Afrique dépend à plus des deux tiers pour ses entrées de devises (et donc pour

rembourser la dette). Les accords de partenariat économique (APE), sous couvert de permettre aux produits africains de trouver des débouchés au Nord, organisent en fait la concurrence entre pays et empêchent la création de cartels de pays producteurs qui

LA GARANTIE DE LA FRANCE N'EST QU'UNE CHIMÈRE

pourraient influencer sur les prix de vente (comme c'est le cas pour le pétrole avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole). De plus, le fait que ces produits ne soient pas transformés sur place enferme l'Afrique dans le sous-emploi. Actuellement, 40 % des exportations africaines partent pour l'Europe, alors que les exportations intra-africaines atteignent 9 % à peine du volume global (Organisation mondiale du commerce, 2006).

La domination monétaire

Dans ce contexte de crise, la zone franc ne sera pas épargnée. Elle a un poids démographique et économique comparable à celui du Nigeria pour une étendue six fois plus grande. Le fait marquant est que les dirigeants (7) des pays de la zone franc ont abandonné toute souveraineté sur la question monétaire : ils n'exercent aucun contrôle sur les changes ni les mouvements de capitaux. Tout se fait en France, et une grande partie des réserves de devises de ces pays est déposé au Trésor public, à Paris, sur des comptes d'opération. Cet argent est donc dans les caisses de l'État français, et les pays franc CFA renoncent ainsi à une importante marge de manœuvre budgétaire. Avec un euro dont le cours est supérieur à celui du dollar, les exportations (cacao, coton, pêche, bois, pétrole, minerais variés dont l'uranium (8), etc.) sont trop chères sur les marchés mondiaux où la cotation se fait souvent en dollars. Cela accroît la relation de dépendance vis-à-vis de l'Union européenne et vide de sens les perspectives de développement régional. Les produits importés des pays hors zone euro sont certes

moins chers, mais c'est sans tenir compte des subventions européennes à l'exportation ou de l'aide publique au développement liée à l'achat des produits européens. L'obligation primordiale de rembourser la dette parachève la structure néocoloniale des relations entre

la zone franc et l'Union européenne en forçant les États africains à trouver toujours plus de devises étrangères. Le mécanisme de domination qu'est le franc CFA simplifie grandement le pillage des ressources naturelles, y compris pour les mafias extérieures à la zone franc, qui n'ont pas confiance dans la stabilité de leurs monnaies nationales et font ainsi un placement sûr. L'exemple des stations-service de Cotonou (Bénin), désespérément vides, et de la multitude d'échoppes vendant l'essence du Nigeria en bonbonnes en verre de 25 litres au bord des routes en atteste : ce sont les recettes fiscales du Nigeria qui s'en trouvent diminuées. Les principes essentiels du franc CFA (liberté absolue de transfert et de conversion, garantie par l'État français) permettent



La zone Franc CFA

surtout le rapatriement des bénéfices en Europe et favorisent la fraude et l'évasion fiscale, alors que toute décision ne peut se prendre qu'avec l'accord des Français au sein des conseils d'administration des trois banques centrales (9).

D'abord l'indépendance

Ces États ne peuvent prétendre à une quelconque politique allant dans le sens de la satisfaction des droits de leurs populations puisqu'ils sont avant tout attachés à rétribuer leurs créanciers. Alors que l'épicentre de la crise financière et économique se situe aux États-Unis et en Europe, les peuples d'Afrique seront donc touchés par ses répercussions à l'échelle mondiale tandis que la surévaluation du franc CFA laisse planer le spectre terrifiant de la dévaluation. Néanmoins, des ébauches de solutions se dessinent en Amérique du Sud, qui pourraient inspirer des gouvernements africains soucieux du droit des peuples. Mais créer une Banque du Sud africaine qui accorderait une place centrale à la solidarité entre les États, une intégration régionale permettant de commercer sur un pied d'égalité et une monnaie unique africaine au service des Africains pour promouvoir un développement autocentré ne peut pas se concevoir sans une souveraineté politique du continent. Si des éléments du droit interna-

tional (voir encadré) peuvent servir d'appui à cette construction, ce seront avant tout les mouvements sociaux africains qui pourront l'imposer par leur lutte.



fond de carte : Philippe Rekacewicz

1. Voir à ce sujet Damien Millet et Éric Toussaint, 60 questions, 60 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale, éd. Syllepse, 2008. www.cadtm.org.

2. Dévaluation organisée par les autorités françaises qui prouve que la garantie française de la parité franc CFA/franc français (aujourd'hui avec l'euro) n'est qu'une chimère.

3. Le sigle CFA, autrefois Colonies françaises d'Afrique, signifie aujourd'hui soit Communauté financière africaine pour huit pays d'Afrique de l'Ouest, soit Coopération financière d'Afrique centrale pour six pays d'Afrique centrale. Le franc comorien répond aux mêmes principes.

4. Indice de développement humain : indicateur évaluant le niveau de développement humain, remplace le PIB/habitant. Rappelons qu'aucun des objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU ne sera atteint en Afrique subsaharienne en 2015.

5. En 1996, le G7, dans un effet d'annonce, s'engage à rendre soutenable la dette d'un certain nombre de pays du Sud, en majorité africains : c'est l'initiative PPTe, qui vise à permettre à ces pays de continuer à rembourser leurs créanciers. Cette initiative a permis l'effacement de créances douteuses (dette odieuse ou illégitime).

6. Les nouveaux prêts et dons sont inférieurs au montant du remboursement de la dette (principal plus intérêts). La situation s'aggrave si l'on compare l'ensemble des flux financiers (envois des migrants et rapatriements des multinationales).

7. Quelques gouvernements ont tenté de résister à cette domination monétaire, mais ont dû subir la colère de l'ancienne puissance coloniale (voir l'expérience guinéenne de Sékou Touré...).

8. Pour l'entreprise Areva au Niger, souvent dernier au classement IDH.

9. Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) et Banque centrale des Comores (BCC).

Bibliographie indicative :

Joseph Tchundjang Pouemi, Monnaie, servitude et liberté, éd. Menaibuc, 2e édition, 2000.

Nicolas Agbohohou, Le Franc CFA et l'euro contre l'Afrique, éd. Solidarité mondiale, 3e édition, 2008.

Malawi

Autosuffisance alimentaire au Malawi : La souveraineté politique paie !

En 2005, le Malawi était au bord de la famine. Le gouvernement nouvellement élu décida de subventionner (de 80 à 95 %) les achats d'engrais et de semences à fort rendement pour 1,5 millions de petits agriculteurs. En 2008, le pays exporte du maïs (non-OGM) et l'apport calorifique minimum par habitant est dépassé. Redécouvrant les vertus du protectionnisme, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, le Ghana ou encore le Sénégal annoncent vouloir s'inspirer de ce pays qui n'a pas hésité à aller à l'encontre des "conseils" des Institutions Financières Internationales (IFI).

En 1999, la Banque mondiale et le FMI s'étaient déjà illustrés au Malawi en écartant un programme de subventions agricoles similaire. En 2005, le gouvernement ne plia pas et ce furent les IFI qui refusèrent de financer de telles mesures. En effet, l'élimination des subventions publiques est un point important des programmes d'ajustement structurel appliqués depuis 30 ans. Des comités de développement rural furent établis dans le pays pour mettre en place le programme auquel 14 % du budget de l'Etat avait été alloué.

Dès 2007, la production du Malawi était excédentaire et la population mangeait à sa faim. Hélas, les dégâts environnementaux occasionnés par la "révolution verte" sont avérés sur le long terme... l'exemple ne réside donc pas là. L'un des pays parmi les plus "pauvres" a affirmé sa souveraineté politique (donc monétaire et budgétaire) en appliquant une simple mesure d'urgence et a nourri sa population, contre l'avis du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC et consorts... Ceux-ci, d'ailleurs, ont reconnu cette réussite mais n'ont absolument pas changé leurs discours...

Droit international

Le droit international résulte du rapport de forces politiques. Des États comme des mouvements sociaux peuvent s'en emparer contre le droit des plus forts. A titre indicatif : Charte de l'ONU (1945), Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Résolution 1514 de l'ONU sur l'autodétermination des peuples (1960), Résolution 1803 sur le contrôle des ressources naturelles (1962), Pactes sur les Droits Civils et Politiques et Economiques, Sociaux et Culturels (1966), Charte des droits et devoirs économiques des États (1974), Déclaration sur le droit au développement (1986).

L'Organisation d'appui à la démocratie et au développement local, Oadel (1), est une association togolaise exerçant à Lomé, la capitale. Sa particularité réside dans le choix de ses promoteurs de faire de l'éducation politique des citoyens un axe de travail fondamental.

À sa création, en mars 2003, les fondateurs ont constaté que le contexte togolais était marqué par une démocratie balbutiante, embourbée dans une crise sociopolitique sans précédent depuis 1990, et par le désarroi du peuple, qui connaissait toutes les affres d'une dictature. Parallèlement à cette situation, le débat politique était monopolisé par les politiciens, alors que les citoyens faisaient les frais de la gestion calamiteuse de l'État. C'est pourquoi, aboutissant à la conclusion que les citoyens avaient eux aussi leur mot à dire sur la gouvernance du Togo, l'école populaire de Lomé a été créée.

L'Épol a pour particularités d'animer ses rencontres en langue nationale, spécialement l'ewé, langue la plus parlée au sud du Togo, et de les organiser dans des lieux accessibles au public populaire des quartiers cosmopolites de Lomé. Ainsi, l'école se tient surtout au Centre communautaire de Bè et non dans les centres culturels français ou américains ni dans les salles climatisées des hôtels.

Ces deux caractéristiques de l'Épol ont fait d'elle une référence à Lomé. À la première conférence, 45 participants étaient présents, à la dernière, ils étaient 250 !

À ce jour, 20 écoles populaires ont été organisées, qui ont assuré l'ancrage et la reconnaissance de l'Oadel. Parmi les thèmes qui ont le plus mobilisé les participants, nous pouvons citer : Peut-on faire le développement sans faire de la politique ? Togo : un autre combat est-il possible ? Les alternatives pacifiques de résistance populaire aux dérives

L'ÉCOLE POPULAIRE DE LOMÉ

Par Tata Yawo Ametoenyenu, président de l'Oadel

UN ESPACE D'ÉDUCATION POLITIQUE DES PEUPLES AU TOGO

antidémocratiques. L'immigration des jeunes vers les États-Unis avec le système de loterie Visa : le bonheur est-il là-bas ? Quels passés pour l'avenir ? Analyse comparative des causes et effets des mobilisations populaires des années 1990-1991 et 1992-2005 au Togo et quels types de remobilisations aujourd'hui ? Quelles contributions de la femme togolaise à une lutte politique apaisée au Togo ?

Certaines de ces conférences, dont une en français, ont été enregistrées et sont disponibles. Cela permettra d'éditer et de diffuser sur CD les extraits de ces conférences dans un but pédagogique, surtout vers les populations rurales. Depuis 2007, les rencontres de l'Épol ont cessé faute de ressources financières. Pourtant la demande existe et elle est exprimée par les citoyens aux responsables de l'Oadel, qui, pour survivre, ont rompu avec le bénévolat et se sont fait embaucher comme salariés.



photo : Tata

Au regard de la soif d'information qui existe au sein de la jeunesse togolaise, l'Oadel s'est lancé un défi : organiser en août 2009 à Lomé un forum international des jeunes d'Afrique, d'Europe et d'Amérique pour discuter autrement des questions qui intéressent les jeunes en tant qu'acteurs du changement : ce sera l'Étrange Rencontre (www.etrangerencontre.org).

En initiant l'école populaire de Lomé, l'Oadel a voulu contribuer à la réflexion collective qui peut éclairer l'opinion publique togolaise sur les goulots d'étranglement du développement et inviter les citoyens à être exigeants vis-à-vis d'eux-mêmes et des décideurs politiques, car il faut se résoudre à l'évidence, « le changement ne peut provenir, dans un avenir proche, que des citoyens décidés à ce que les choses ne soient plus comme avant ». Mais l'Épol peut-elle renaître de ses cendres ?

1. oradeltogo@yahoo.fr



DOSSIER

France : Travailleurs sans-papiers en grève



Depuis la fermeture des frontières en 1974, de nombreuses lois sont venues restreindre le droit à la liberté de circulation et d'installation (art. 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948). Loi Pasqua, loi Chevènement, loi Debré, loi Sarkozy, etc. l'Etat fabrique lui-même les sans-papiers. Les secteurs du bâtiment, du nettoyage, de l'hôtellerie-restauration, de la sécurité ou encore de la santé et de l'informatique ne peuvent se passer de ces travailleurs ultra-précaires. Sous-payés par leurs patrons, ils sont aussi rackettés par l'Etat qui leur refuse leur droit aux services publics alors qu'ils ne sont pas seulement des travailleurs, mais des salariés... c'est-à-dire des cotisants et des contribuables.

Depuis l'entrée à la hache des forces de l'ordre dans l'église Saint-Bernard en 1996, la répression s'est intensifiée contre les sans-papiers tandis que la satisfaction de la politique du chiffre fait du faciès sa boussole.

Les sans-papiers ont utilisé différentes formes de lutte, occupations, grèves de la faim, manifestations, collectifs auto-organisés. Un mouvement de soutien s'est parallèlement développé au sein de la société française (Réseau Éducation Sans Frontières, comités anti-expulsions, etc).

En avril 2008, une étape a été franchie avec le déclenchement d'une première vague de grèves concertées, soutenue par la CGT et Droits devant!!, dans une vingtaine d'entreprises de différents secteurs en région parisienne. En mai, ce mouvement s'étend à une soixantaine d'entreprises. D'autres sans-papiers entrent alors dans la lutte avec le soutien d'associations et de syndicats (SUD, CNT) jusqu'à impliquer plusieurs milliers de travailleurs. Opprimés et surexploités, ils réclament non seulement des papiers mais aussi la dignité et le respect de leurs droits.

Ce dossier revient, par la voix de ses acteurs, sur quelques-unes de ces grèves, récentes ou en cours.

DES PAPIERS POUR TOUS
OU PAS DE PAPIERS
DU TOUT

France : travailleurs sans-papiers en grève

Les femmes aux Ma Net

Grève dans le nettoyage chez Ma Net à Paris,
dans le 11^e arrondissement

Rencontre avec Fanta Sidibe, déléguée
syndicale CGT chez Ma Net

Après sept mois d'une lutte démarrée le 23 mai 2008, sept des huit salariés en grève de l'entreprise de nettoyage Ma Net (Paris, 11^e) sont régularisés ou en cours de régularisation.

La grève et l'occupation de l'entreprise ont été levées le 18 décembre dernier, même si tout n'est pas réglé. Les dossiers de régularisation par le travail ont été déposés en groupe à Paris, puis traités individuellement tandis que celui de Fanta a été transféré dans le 93, où elle réside. Déjà trois cartes de séjour de un an ont été reçues, ainsi que des récépissés renouvelables avec autorisation de travail. Cependant, il semble que ça bloque pour certains au niveau du paiement de la taxe Anaem (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations) par le patron...

Les Ma Net nettoient l'exploitation

Cette grève est atypique, car elle n'impliquait initialement que des femmes (6 Maliennes et 1 Haïtienne), auxquelles s'est joint un collègue sénégalais.

Leur travail : nettoyer les chambres d'hôtel, en étant payés à la tâche ! "Ces conditions sont indécentes. Pour être correctement payé, il faudrait en faire trois ou quatre par heure, mais, dans les hôtels de luxe, on ne peut en faire que deux !" Du coup, le salaire mensuel atteint difficilement 500 euros... Et tout ça est compté comme du temps partiel par le patron.

"Il ne veut pas nous prendre à temps complet et car son entreprise serait en difficulté, mais il ne nous communique pas de preuve de ça." Ce qui est d'ailleurs un problème pour les démarches de régularisation, car la Direction départementale du travail et de l'emploi exige des contrats à temps complet.



Crédit photo Catherine Gégout

Le patron déplorait l'absence de syndiqué... On l'a contenté !

Avant cette grève, il n'y avait pas de délégué syndical dans l'entreprise. "Le patron dit qu'il a voulu organiser des élections, mais que personne ne s'est présenté." Les Ma Net se sont donc organisés et se sont syndiqués à la CGT du 11^e arrondissement de Paris. "Le patron ne voulait pas coopérer pour les démarches de régularisation et ne communiquait rien. On n'arrive même pas à savoir exactement combien nous sommes dans la boîte. Il y a eu des moments très durs, car il ne voulait rien faire. L'occupation a été la seule solution !" En effet, le siège de Ma Net a été occupé jour et nuit par les grévistes pendant plusieurs semaines. Les premières personnes régularisées sont restées en grève par solidarité et ont continué de soutenir les autres membres du groupe dans leur lutte. Maintenant, une section syndicale devrait être créée rapidement.

Encore des peurs à nettoyer...

Fanta pense qu'il y a probablement plus de sans-papiers dans la boîte, mais ne sait pas pourquoi ils n'entament pas les démarches... Certainement la peur, et une méconnaissance du système et des droits des travailleurs. Fanta, elle, n'a pas hésité pour les entreprendre : "J'en avais marre de la peur, de l'anxiété à chaque fois qu'une personne inconnue entrait dans la même pièce que moi. Je veux vivre normalement." Cette grève pour l'obtention de titres de séjour et la reconnaissance des droits des travailleurs a bénéficié d'un large écho dans les médias et de très nombreux soutiens dans le 11^e arrondissement de Paris (syndicats, élus, associations...), ce qui a été essentiel pour soutenir les grévistes, minoritaires dans l'entreprise, surtout lors des blocages avec le patron.

Cécile Quantin (CNT éducation 91)

Précaires parmi les précaires

Six mois de grève pour 88 intérimaires du bâtiment
et des travaux publics à Paris (10^e arrondissement)



Crédit photo www.espoirs.info

Les sans-papiers intérimaires ne voulaient pas rester sur le bord de la route de la mobilisation

Le 3 juillet 2008, 88 sans-papiers intérimaires de l'agence Man BTP se mettaient en grève pour leur régularisation. Après plus de six mois d'une intense mobilisation, les Cerfa¹ sont tous remplis et les dossiers déposés en préfecture... Les régularisations ne devraient pas tarder.

Précaires parmi les précaires, les sans-papiers intérimaires ne voulaient pas rester sur le bord de la route de la mobilisation pour des régularisations par le travail. Avec le soutien de Solidaires et de Droits devant !!, le 3 juillet 2008, ce sont 88 salariés de l'agence d'intérim Man BTP dans le 10^e arrondissement de Paris qui se sont mis en grève et ont commencé à occuper le trottoir devant leur agence. Tous savent que la lutte sera longue et très vite le campement s'organise : pétitions, caisse

de grève, assemblée générale des grévistes, qui élisent leurs porte-parole... Un comité de soutien se réunit tous les samedis pour organiser la solidarité, les dossiers commencent à être constitués. Des actions s'engagent, des liens sont pris avec les autres sans-papiers en lutte.

Une première victoire

Très vite on comprend que la question de l'intérim est des plus délicates. Un Cerfa intérim, un temps mis en place, a été retiré de la circulation. C'est donc aux donneurs d'ordres de prendre leurs responsabilités et d'embaucher ceux qu'ils emploient sur leurs chantiers depuis des années via les boîtes d'intérim. Des actions sont menées sur différents chantiers et au Prisme². Mis au pied du mur, les patrons du BTP vont devoir commencer à négocier. Une première victoire pour le mouvement, qui obtient en trois mois de lutte ce qui met des années à se gagner aux prud'hommes : la transformation de contrats d'intérim en contrats à durée indéterminée et en contrats

à durée déterminée de plus de douze mois. Pour autant, le compte n'y est pas, la lutte continuera jusqu'à la régularisation des 88.

Jusqu'à la régularisation !

Pendant ce temps, la vie sur le piquet de grève suit son cours malgré le froid, la pluie... et les arrestations. Chaque fois la mobilisation des grévistes et du comité de soutien a réussi à empêcher les expulsions. Mais certains camarades passeront de trop longs jours d'angoisse au centre de rétention administrative. Ainsi, il aura fallu une mobilisation devant le consulat du Mali pour faire libérer Souleymane et dénoncer la complicité des autorités consulaires avec la politique d'expulsion du gouvernement français.

Acculé par la multiplication des grèves dans l'intérim, le gouvernement va ouvrir une brèche vers la régularisation des intérimaires, en permettant aux boîtes d'intérim de remplir des Cerfa si elles s'engagent "à chercher du travail pendant douze mois" aux salariés en question.

Un protocole de fin de grève est signé avec Man BTP qui, en échange d'un déplacement du piquet de grève, s'engage à signer les Cerfa de ceux que les donneurs d'ordres n'ont pas embauchés. Ça y est, les 88 ont tous leurs Cerfa signés, et les dossiers commencent à être déposés en préfecture. Le piquet de grève est levé la nuit, mais continue le jour, pour maintenir la pression... jusqu'à la régularisation !

Thomas, membre du comité de soutien
des travailleurs intérimaires
sans-papiers en grève.
www.espoirs.info

1. Cerfa : formulaire administratif permettant d'ouvrir la négociation pour la régularisation par le travail.

2. Prisme : fédération des Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi.

France : travailleurs sans-papiers en grève

Dans les coulisses d'un resto chic

Grève dans la restauration au Charlie Birdy, dans le 8^e arrondissement de Paris

Dimanche 20 avril 2008, Moussa, Hadji, Simbala, Madikoule et Souleymane, travailleurs de la restauration syndiqués à la CNT Nettoyage décident d'occuper le restaurant mère de leur chaîne, Charlie Birdy, rue La Boétie dans le VIII^e arrondissement de Paris.

L'action

Un dimanche après-midi de printemps, une trentaine de militants des syndicats CNT et Solidaires rejoignent les cinq grévistes au pub branché, à deux pas des Champs-Élysées. Le responsable du bar a beau protester, arracher des autocollants, vouloir enlever la banderole, appeler la police, il recule devant notre détermination (et notre nombre ?). Un patron arrive rapidement, accompagné comme il se

doit de quelques policiers. Plutôt coopératif et conscient de son impuissance (ainsi que de celle des flics dans un tel conflit), il accepte de monter les dossiers, préparés en amont par la CNT, avec la collaboration du Gisti. Cette action s'inscrit dans une lutte inter-syndicale et interassociative commencée quelques mois plus tôt, et qui a débouché sur de nombreuses grèves et occupations. Les principaux acteurs de ce mouvement sont la CGT, la CNT, Solidaires, Droits devant !!, le Gisti et la coordination des collectifs de sans-papiers de Paris (CSP 75). La stratégie décidée est de profiter de la nouvelle circulaire (dite du 7 janvier 2008) pour demander des régularisations exceptionnelles par le travail.

La méthode : la grève avec occupation du lieu de travail afin d'arracher le soutien patronal.

L'occupation

Au jour le jour, l'occupation s'annonce difficile : en raison de la bienveillance du patron, une occupation seulement partielle est organisée, dans un coin du restaurant, qui continue donc à fonctionner. Table basse, canapés, fauteuils, nous sommes plutôt bien installés. Pour dormir, une salle nous est réservée au

“Nous n'avons plus le choix : travailleurs et sans-papiers, c'est trop dur. Nous resterons jusqu'à notre régularisation.”
Hadji, gréviste au Charlie Birdy

sous-sol, à côté des toilettes ; là, le confort est plus précaire. La journée, c'est plutôt calme, mais, la nuit, c'est l'ambiance d'une boîte de nuit : musique à fond, plein de bourgeois qui hurlent, boivent et dansent. Dans notre coin, les gens nous voient, mais rares sont ceux qui viennent discuter. Rares aussi sont ceux qui mettent de l'argent dans la caisse de solidarité. Le VIII^e arrondissement est un milieu plutôt hostile.

Un planning est rapidement mis en place pour assurer une permanence auprès des grévistes, qui restent 24 h/24. Et ça dure, sans nouvelles régulières des dossiers, pendant quarante-huit jours !

Les dossiers

Considérés comme non régularisables (arrivée récente en France, peu de fiches de paye, pas d'enfants en France), les cinq du Charlie Birdy, comme de nombreux autres travailleurs sans papiers en grève, comptent sur l'impact de la lutte pour obtenir un titre de séjour. Les premiers dossiers déposés par la CGT commencent à donner des régularisations. Et plus d'un mois et demi après le début de l'occupation, les cinq grévistes obtiennent une promesse de récépissé de la préfecture (avec autorisation de travailler) et décident de la fin de la grève. Finalement, après un revirement du préfet, seuls trois d'entre eux seront régularisés. La lutte continue...

Pascal Moncey, CNT Education 75



“On a voulu nous faire accepter l'inacceptable”

Grève chez Griallet à Montreuil (Seine-Saint-Denis)
dans le secteur du bâtiment

Crédit photo Alalettre



Entretien avec Flimadi Traoré,
gréviste pendant 7 mois et demi

On faisait de la démolition. Il n'y avait pas de formation. On travaillait avec des gants que le patron ne nous changeait qu'une fois qu'ils étaient complètement déchirés. C'est seulement quand tu as tous tes doigts dehors qu'il te change les gants. Il ne donnait pas de masque non plus. Alors on prenait un chiffon mouillé et on l'attachait. On a découvert par la suite qu'on avait travaillé avec du plomb et de l'amiante. Quand on demandait des masques, quand on parlait des heures sup, qu'il ne nous payait jamais, il nous disait qu'il ne retenait personne. “La porte est ouverte, il y a beaucoup de Mamadou au foyer.” Beaucoup de Mamadou au foyer, ça veut dire que, si ce n'est pas toi, ce sera un autre sans-papiers.

“Je n'étais jamais allé voir la CGT avant...”

Dès que Josselin Loubli [délégué CGT] est arrivé dans la boîte, il s'est mis en palabre avec le patron. Il était entre nous et le patron. S'il allait trop loin, on craignait pour notre situation, alors on le bloquait. Jusqu'en janvier 2008, quand la circulaire Hortefeux est sortie. À ce moment, on est allés voir Richard Delumbée [SG UL Montreuil]. Je n'étais jamais

allé voir la CGT avant, mais certains d'entre nous y étaient depuis trois ou quatre ans.

“Sept mois de tristesse, de galère, de pleurs dans un Montreuil à part”

En avril, à notre demande, la CGT a envoyé un courrier au patron, pour lui expliquer la circulaire. Griallet n'était pas d'accord. Un mois et demi plus tard, il a suspendu tous nos contrats en nous expliquant que c'était parce qu'on était partis voir la CGT. Le lendemain, on a occupé le dépôt de l'entreprise. Nous étions tous les salariés (21) dont 19 sans-papiers. Nous demandions nos régularisations, des attestations d'exposition professionnelle au plomb et à l'amiante et le paiement des salaires. Au bout de trois semaines, il nous a assignés devant le TGI, mais la juge a reconnu la légalité de notre occupation. Puis il a fait venir un huissier, qui nous a encore assignés devant le tribunal. C'était la même juge, pourtant cette fois-là elle a décidé que nous devions quitter le lieu. La date butoir était fixée au 4 août. Ce jour-là, Dominique Voynet, la maire de Montreuil, nous a donné des tentes. On a déménagé notre campement du dépôt sur le trottoir en face. Dès la première semaine de l'occupation, c'est la mairie qui nous apporté des repas. Elle l'a fait pendant

deux mois. Quand elle a arrêté, on avait 2 000 euros en caisse grâce aux dons. Quand cette somme a été épuisée, nous avons organisé des soirées de soutien. On a été invités au NPA, mais aussi par la compagnie Jolie Môme à Saint-Denis, et c'est grâce à cette solidarité qu'on a réussi à vivre.

“On ne voulait pas lâcher”

La médecine du travail a reconnu que nous avions été en contact avec des produits dangereux, comme l'amiante et le plomb. En cas de maladie, on sera pris en charge par la Sécu. Le 30 décembre, on a reçu quatre mois d'indemnités de suspension de contrat plus deux mois de préavis. La préfecture nous a donné six mois pour trouver un patron qui nous offre un contrat de douze mois ou un CDI. À ce moment, on aura une carte d'un an. La situation s'est débloquée grâce aux multiples appels de Jean-Pierre Brard [député de Montreuil] et à notre détermination, on ne voulait pas lâcher, malgré le froid, même si le patron ne voulait pas signer. On s'est dit qu'on avait le droit d'avoir des papiers.

Témoignage recueilli par Jézabel pour Afriques21

France : travailleurs sans-papiers en grève

La lutte paie chez Ferelec !

Récit de la syndicalisation des métallos maliens
de FERELEC à Bondoufle dans l'Essonne

Crédit photo Olivier

Les sept travailleurs maliens sont de la même famille et viennent de la région de Tambacara et de Kayes au Mali. Certains sont arrivés en France avec un visa, par avion, alors que d'autres sont arrivés souvent après un long périple par terre et par mer. Par exemple, le premier arrivé du groupe, Aboubakary, est parti du Mali à 18 ans et a mis sept ans avant d'arriver. Grâce à une expérience au Mali dans le travail des métaux (bijoux), il a été embauché en 2002 chez Ferelec, spécialisée dans le chromage des pièces métalliques. Les autres sont recrutés au fur et à mesure des arrivées. Tous étant sans-papiers, ils travaillent alors sous des noms d'emprunt. Lors de son séjour au CRA (centre de rétention administrative) de Marseille, en 2007, Aboubakary apprend la possibilité d'une régularisation par le travail. En novembre 2007, les travailleurs demandent à leur patron une augmentation, qu'il refuse. Par ailleurs, malgré leurs relances, il les dissuade de demander une régularisation par le travail. En février 2008, une association leur confirme que cette possibilité existe,



Crédit photo Olivier

mais qu'ils ont besoin de faire partie de la liste des métiers reconnus "sous tension" (métiers manquant de main-d'oeuvre). Problème : leur métier ne figure pas dans cette liste. Ils décident tout de même d'agir et d'entamer des démarches. Ils contactent l'UD91 CNT (Union départementale des syndicats CNT de l'Essonne) et se syndiquent en mai 2008.

"Se syndiquer, pour nous, c'est important, et surtout pour après, quand on aura les papiers."

Après concertation, l'UD91 se lance dans la bataille, en insistant pour que la demande soit collective. Début juin, trois des salariés vont voir le patron pour obtenir une promesse d'embauche sous leurs vrais noms. Ils veulent aussi qu'il s'engage à payer la taxe Anaem pour la régularisation par le travail. Le patron savait avoir embauché des travailleurs sans-papiers. Les syndiqués en ont la preuve. Il est donc contraint d'entamer les démarches, mais les suspend au cours de la procédure. Il faudra alors la pression des ouvriers et des militants du syndicat, rassemblés devant l'usine, en présence d'un journaliste du Parisien, pour que le patron remplisse enfin les documents administratifs (Cerfa). Le dépôt des dossiers à la préfecture de l'Essonne est refusé au prétexte que les ouvriers n'exercent pas l'un des 29 métiers "sous tension". Le dépôt est réalisé un peu plus tard dans les préfectures

de domiciliation, Paris et Argenteuil, après la galère éprouvante habituelle (files d'attente à 6 heures du matin, arbitraire administratif, stress aux guichets...). La caisse de solidarité de l'UD91 et la récupération de fruits et légumes biologiques et de viande au marché de Rungis assurent aux syndiqués leur quotidien. Après plusieurs semaines sans salaire, trois ouvriers obtiennent une autorisation de travail, puis leurs cartes de séjour de un an. Trois autres obtiennent l'autorisation de travailler en novembre. Le dernier des sept travailleurs a vu sa situation débloquée fin décembre. Après six mois de lutte, c'est donc 100 % des travailleurs qui sont régularisés et qui reprennent le travail ! De l'avis des métallos : "Nous pensons qu'il faut être syndiqué pour pouvoir monter les dossiers correctement pour la régularisation. On encourage les gens à aller vers les syndicats pour faire les démarches. On va continuer à militer à la CNT et on participe au redémarrage du syndicat de la métallurgie."

Cécile et Olivier, CNT UD91.

Vincennes : C.R.A.mé !

C.R.A de Vincennes à feu et à sans... papiers.



Pendant que d'autres luttent à l'extérieur, c'est de l'intérieur de la prison pour étrangers (Centre de Rétention Administrative) de Vincennes que les sans-papiers ont résisté.

Le 22 juin 2008, au lendemain de la mort de l'un des détenus, sans qu'aucun soin ne lui ait été prodigué, les prisonniers organisent une marche pacifique.

Face à la montée de la tension avec les policiers, ils mettent le feu à des matelas, et

les préfabriqués du CRA s'embrasent rapidement. En représailles, les flics les gazent. Mais on ne dénombre officiellement que des blessés légers, qui très vite sont éparpillés vers d'autres prisons.

Dans les journaux, la préfecture de police parle d'évasion pour dénaturer l'événement. Depuis le début de l'année 2008, la tension monte dans les CRA. Un livre* constitué de témoignages recueillis auprès de prisonniers retrace les nombreuses révoltes qui y ont éclaté.

À l'extérieur aussi on s'organise et les manifestations reprennent devant le nouveau CRA de Vincennes, ouvert dès novembre. Pour décourager toute nouvelle révolte à l'intérieur des centres, l'État condamne pour l'exemple. Dans l'enquête sur l'incendie, huit personnes sont actuellement incarcérées sur de simples présomptions. Pour les soutiens, ce procès devra être celui de la politique d'immigration, de son idéologie et de ses pratiques.

*Feu au centre de rétention : des sans-papiers témoignent, coll. "À boulets rouges", Ed. Libertalia 7€. Tous les bénéfices de la vente du livre sont reversés aux retenus inculpés.



Mayotte (Comores) : le colonialisme fabrique des sans-papiers

En 1975, l'archipel des Comores est amputé de l'île de Mayotte par la France au mépris du droit international. Depuis, la France n'a cessé de déstabiliser les Comores, à l'aide de mercenaires tels que Bob Denard ou de despotes séparatistes comme Mohamed Bacar. Pis, la France a instrumentalisé les sentiments xénophobes des Mahorais à l'égard des autres Comoriens, suspectés de vouloir eux aussi être français. Or, les motivations des migrants sont essentiellement économiques, familiales et sanitaires. Depuis l'instauration du visa Balladur (1995), plus de 7 000 personnes sont mortes en tentant la traversée en Kwassa kwassa (pirogues). En 2007, plus de la moitié des objectifs d'expulsions chiffrés par Sarkozy/Hortefeux est réalisée sur cette île de 185 000 habitants environ. En réaction au soutien de la France à Mohamed Bacar, l'Union des Comores refuse, depuis avril 2008, les expulsés en provenance de Mayotte. Arguant, comme l'ONU, que l'on ne peut être expulsé de son propre territoire. La politique d'immigration choisie, loin de la Métropole et des caméras, s'opère dans des conditions inhumaines. Un rapport d'enquête met en cause les fonctionnaires de la Police de l'air et des frontières (PAF) dans une collision ayant entraîné la mort de naufragés⁽¹⁾. Les conditions de rétention au CRA de Pamandzi à Mayotte sont édiifiantes : 200 personnes pour 60 places, des enfants séparés de leurs parents sans aucun soin particulier, deux repas au lieu de trois quotidiens servis dans quelques grandes gamelles... Le référendum du 29 mars 2009 sur la départementalisation de l'île de Mayotte - condamné à tous les niveaux - ne changera rien à ce système absurde et criminel. La campagne pour le oui est déjà démarrée du côté des autorités françaises, épilogue à trente quatre années d'occupation...

¹http://billetsdafrique.survie.org/IMG/pdf/BDAF170_Juin2008.pdf lire page 5

Propos recueillis par Paul Martial

Entretien avec
Delphine Djiraibe porte-parole
du CSAPR au Tchad

La paix est-elle possible ?



Arrivé à la tête du Tchad par un coup d'Etat en 1990, Idriss Deby est indéfectiblement soutenu par la France. Sa gestion du pouvoir se caractérise par la corruption, le clanisme et la violence. Il a dû faire face à deux tentatives de renversement (2006 et 2008) et une guerre civile, qui a fait plus de 20 000 morts, l'a opposé à l'ensemble des autres forces politiques et militaires en 1999-2000. Il n'a dû son salut qu'à l'intervention militaire française qui considère ce pays comme stratégique pour ses intérêts. Ce pays pétrolier depuis 2003 reste l'un des plus pauvres du monde.

Aéroport de N'Djamena. Dans le cadre de l'Accord de coopération militaire technique, la présence française au Tchad est constituée d'un contingent de 1100 hommes suréquipés (chasseurs bombardiers, hélicoptères de combat, blindés légers).

Afriques 21.

Pourriez-vous présenter le CSAPR ?

Delphine Djiraibe. Le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation est un réseau d'organisations de la société civile composé des associations de défense des droits de l'Homme, d'associations, de syndicats, d'ONG pour le développement, des comités Justice et Paix, etc., qui depuis 2002, font un plaidoyer pour un processus de paix durable au Tchad, un processus qui part d'un dialogue avec tous les acteurs politiques.

Depuis la dernière attaque, qui a été extrêmement sanglante sur N'Djamena - en février 2008 -, quelle est la situation maintenant au Tchad ?

Delphine Djiraibe. La situation n'a pas beaucoup changé du point de vue politique. Il y a l'accord du 13 août 2007 qui est là. Il est considéré par le gouvernement, les partis politiques de l'opposition signataires et la communauté internationale, dont l'Union européenne qui en est le parrain, comme le seul outil actuel sous la main pour essayer d'avancer dans ce processus de recherche de la paix. Evidemment, après ce qui est arrivé en février, avec l'enlèvement d'hommes politiques et la disparition du principal, Ibni Oumar Mahamat Saleh, cela constitue un élément de blocage important. D'autant que la commission d'enquête mise en place a clairement dit que la responsabilité du sommet de l'Etat tchadien était engagée. A notre avis, la question que l'on continue à se poser est la sincérité qui anime les différents acteurs qui veulent continuer avec l'accord politique du 13 août. Nous disons que l'accord est un pas, mais après tout ce qui s'est passé, il faut l'améliorer, il faut régler les insuffisances pour pouvoir donner la chance à la paix et éviter qu'on ait affaire à d'autres conflits armés sur l'ensemble du pays et plus particulièrement à une autre attaque rebelle à N'Djamena.

L'accord du 13 août porte uniquement sur les questions électorales ?

Delphine Djiraibe. A 90% électoral. Il y a le chapitre 4 que l'on nous impose qui n'est jamais mis en œuvre. Il parle de l'environnement général, du fait qu'il faut prendre langue avec les rébellions armées pour traiter de certaines questions. Mais depuis cet accord, tout ce qui se fait ne tend pas vers ce chapitre 4. La difficulté bien réelle est que, tant qu'il n'y aura pas de garantie de part et d'autre, permettant aux groupes armés d'avoir des perspectives et d'aller vers un processus soutenu par la communauté internationale et la population avec des chances d'être mis en œuvre, on ne pourra pas avancer.

Pouvez-vous nous rappeler brièvement les propositions que vous faites pour arriver à une situation pacifiée au niveau du pays ?

Delphine Djiraibe. Notre proposition initiale était d'aller à un dialogue avec tous les acteurs, y compris les acteurs armés, pour régler trois questions qui nous semblent essentielles. La question des élections, il faut créer les conditions normales, les conditions acceptables pour que les élections soient crédibles et les résultats acceptés par tous. Dans un deuxième temps, il faut trouver un mécanisme pour régler les questions de sécurité liées aux rébellions armées. Il y a beaucoup d'hommes armés dans le pays et aux frontières et beaucoup de circulation d'armes de guerre et d'armes légères partout dans le pays. On n'arrivera pas à maîtriser ces sources d'insécurité. Les gens se font braquer chez eux, dans les rues. On n'a pas une armée républicaine, une armée nationale, mais un groupe d'hommes en armes du côté d'Idriss Déby, le Président. Il n'y pas de système de contrôle. Nous estimons donc que ce problème doit être réglé. Enfin, le troisième élément, et non des moindres, que nous prônons, est la réconciliation nationale populaire. Il y a un mal-vivre créé entre les communautés, entre les ethnies, entre les tribus, entre les régions qui fait qu'aujourd'hui

les Tchadiens vivent repliés sur eux-mêmes. On se réfère à sa famille ou à son ethnie et cela crée des problèmes. On est tout de suite catalogué nordiste musulman, sudiste chrétien et ça se reflète dans la vie de tous les jours. Il faut trouver des mécanismes pour réguler ce problème. Nous disons que ces trois axes prioritaires doivent faire l'objet d'un pacte national soutenu par la population, qui garantirait sa mise en œuvre. Dans cette proposition nous ne rejetons pas l'accord du 13 août qui est un bon accord électoral. Nous pensons qu'il faut mettre en avant une période de transition pour supporter tout cela avec un gouvernement d'union nationale.

Le seul soutien un peu tangible et fort du président de la République Idriss Déby est plus du côté de la France qu'à l'intérieur du Tchad, est-ce exact ?

Delphine Djiraibe. La France, et c'est le sentiment que nous avons et que la majorité des Tchadiens a, soutient le président Idriss Déby. Elle soutient le régime au pouvoir, un régime qui ne correspond plus aux aspirations des populations. C'est justement là que le bât blesse, parce que nous avons de tout temps interpellé la France pour qu'elle se retrouve plutôt aux côtés des populations et qu'elle ne prenne pas part aux événements que l'on a connus ces derniers temps, notamment en avril 2006 et en 2008. Ce régime bénéficie du soutien multiforme de la France, ce qui est dommage. On aimerait voir la France soutenir un processus beaucoup plus ouvert de paix qui amènerait les différents protagonistes autour d'une table de négociations et qui prendrait en compte les aspirations de la population. Aujourd'hui, malheureusement, on sent que ce ne n'est pas le cas. Les autres pays montrent la France du doigt, en disant le Tchad c'est la France, donc on nous ramène dans le pré-carré classique de la francafrique pour nous dire tant que la France ne bouge pas, les autres ne peuvent pas bouger. On aimerait vraiment que le président Sarkozy mette en exécution ses engagements du début de mandat, où il a prôné une rupture avec l'ancienne francafrique. Aujourd'hui, c'est dommage qu'il les oublie. Pour des cas précis, comme les événements de février 2008 avec la disparition de Ibni Oumar Mahamat Saleh, il a pris des engagements quand il est venu ici, au Tchad. La commission d'enquête a rendu un rapport confirmant que l'Etat tchadien, avec à sa tête Idriss Déby, a enlevé Ibni Oumar Mahamat Saleh. Aujourd'hui, tout porte à croire qu'il est mort. On n'entend plus la France. On se pose des questions.

Marche de femmes au Tchad

Une centaine de femmes tchadiennes de la petite ville de Guelendeng, située à 153 km de la capitale N'Djamena, ont organisé récemment une marche contre les violences conjugales qu'elles subissent en général et qui deviennent plus graves avec le développement de la pauvreté et de l'alcoolisme. Elles ont appelé les autres femmes à se mobiliser en masse prochainement pour la défense de leurs droits, car personne n'imposera le respect de ceux-ci à leur place.

Propos recueillis par Christian Mahieux* pour Afriques 21

Les militants de l'Organisation démocratique du rail sont confrontés à une très forte répression ; parce qu'ils refusent de se laisser corrompre, la direction les mute à des centaines de kilomètres de chez eux, baisse leur salaire, et leur secrétaire général vient d'être licencié. Interview de l'un de leurs animateurs...

r é p r i m e n t les syndicalistes qui luttent !

Entretien avec Mohamed Mahjoubi Organisation Démocratique du Rail

Au Maroc aussi les patrons

Pendant ce temps-là, les syndicats-maison reçoivent des subventions, des dons de la direction... qui financent ainsi leur passivité.

Pourquoi avez-vous choisi de vous affilier à l'ODT ?

Mohamed Mahjoubi. L'ODT permet de coordonner les différentes structures qui y sont affiliées. Elle organise notamment la solidarité contre la répression. L'ODT a été constituée le 5 août 2005 par des militants voulant combattre les directives des institutions financières internationales qui cherchent à privatiser le secteur public. C'est à l'origine une scission de la confédération syndicale CDT. Nous avons choisi l'ODT pour deux

raisons principales. D'une part, elle garantit une indépendance des syndicats sectoriels. D'autre part, elle n'exige aucune appartenance politique pour ses dirigeants, ce qui n'est pas l'habitude au Maroc. Il y a une limitation à deux mandats pour l'exercice de la fonction de secrétaire général.

Quelle est la situation des cheminots du Maroc ?

Mohamed Mahjoubi. Qu'ils fassent partie de l'exécution, de la maîtrise ou de l'encadrement, les cheminots sont très mal payés. L'octroi de crédits, dont le montant des remboursements dépasse souvent la paie, enferme les salariés dans une situation extrêmement grave : c'est ensuite la course aux heures supplémentaires, aux indemnités de déplacement, etc. Cela pèse sur l'action revendicative, d'autant que les autres syndicats agissent main dans la main avec la direction. Quelques cadres supérieurs et dirigeants bénéficient, par contre, de rémunérations souvent supérieures à celles de leurs homologues européens ! Ils ont une délégation de pouvoir absolue, humilient les cheminots, répriment ceux qui relèvent la tête. Le cheminot est entre le marteau de la pauvreté et l'enclume de l'autorité absolue des dirigeants. Nous avons interpellé tous les responsables de l'État, du Premier ministre aux gouverneurs régionaux : en vain.

Afriques 21.

Raconte-nous l'histoire de l'ODR

Mohamed Mahjoubi. Un groupe de militants, insatisfaits du syndicalisme d'accompagnement, avait choisi de quitter les syndicats-maison et de s'organiser en association de cheminots. Notre objectif était de redynamiser le syndicalisme afin de s'opposer à la casse des droits sociaux. Assez rapidement, l'association a été transformée en fédération syndicale. Mais un parti politique a voulu la dominer et lui dicter ses orientations. Alors, le 13 mai 2007, notre groupe, élargi à d'autres personnes, a constitué l'Organisation démocratique du rail (ODR). Nous avons d'emblée fixé des orientations claires, permettant de défendre les droits sociaux des cheminots. Un mois après notre création, avaient lieu les élections à la mutuelle de prévoyance. L'ODR est arrivée cinquième chez les retraités, et première chez les cheminots en activité !

Comment fonctionne l'ODR ?

Mohamed Mahjoubi. Nos statuts visent à garantir un fonctionnement démocratique. L'ODR a peu d'argent, car la direction exerce de très fortes pressions pour empêcher les adhésions. L'impression des tracts se fait grâce à des collectes auprès des sympathisants et militants, et par un soutien de l'Organisation démocratique des travailleurs (ODT).

Quelle est la situation des travailleurs marocains ?

Mohamed Mahjoubi. Elle est en général difficile. Mais il y a des différences suivant les secteurs, en grande partie liées à l'existence ou non d'un syndicalisme indépendant. Dans certains cas, il y a des négociations régulières et le maintien du pouvoir d'achat est assuré. Dans d'autres cas, les salaires sont inférieurs d'un tiers au SMIC pourtant défini par l'État ! Les libertés fondamentales, concernant notamment les associations et les syndicats, sont très souvent bafouées, afin que les travailleurs aient moins d'outils pour résister aux attaques féroces des néolibéraux qui pillent nos richesses.

Quelles sont les actions menées par l'ODR ?

Mohamed Mahjoubi. Le 30 janvier 2008, en coordination avec l'ODT, nous avons organisé un sit-in de protestation devant la direction générale de l'Office des chemins de fer. Du 26 au 28 juillet, l'ODR participait au forum maghrébin, après avoir accueilli la délégation de Solidaires et consolidé le travail commun avec SUD-Rail. Le 28 octobre, nous avons appelé à une grève nationale pour imposer notre cahier revendicatif, imposer la liberté syndicale et dénoncer la révocation de quatre cheminots servant de « lampistes » suite à un accident ferroviaire (les vraies raisons en sont l'état du matériel et du réseau). Le 1er novembre, à l'occasion d'une coordination syndicale euromaghrébine, l'ODR a renforcé ses relations avec SUD-Rail et la CGT Espagne.

Le syndicalisme, lorsqu'il est indépendant des patrons et du pouvoir, est souvent réprimé.

Quelle est la situation des syndicalistes de l'ODR ?

Mohamed Mahjoubi. Le contexte est effectivement difficile : chaque militant voit régulièrement sa solde ponctionnée, les sanctions tombent sans cesse pour des motifs totalement fantaisistes, nous sommes mutés arbitrairement à des centaines de kilomètres de nos familles, d'autres sont rétrogradés sans explication dans des métiers moins qualifiés et moins bien payés, les repos sont sans cesse décalés, nos congés sont refusés pour que nous ne puissions pas nous réunir. Parfois cela va encore plus loin : ainsi, récemment, un de nos militants s'est vu refuser un congé demandé pour assister aux obsèques d'un membre de sa famille... Mais nous continuons à œuvrer pour l'instauration d'un syndicalisme de masse, d'un syndicalisme qui défend les cheminots et les chemins de fer du peuple, non un syndicalisme d'accompagnement qui protège la politique néolibérale, destructrice des droits sociaux.

Quelles sont vos perspectives de travail syndical international ?

Mohamed Mahjoubi. Nous travaillons à une coordination internationale des cheminots pour défendre nos intérêts communs, primordiaux pour un syndicalisme de lutte : garantir la liberté syndicale, maintenir le service public ferroviaire, interpeller les organismes internationaux quant à la dégradation de la qualité du transport ferroviaire et sur la situation de ses salariés, échanger les expériences et briser les frontières du syndicalisme. C'est pourquoi nous avons répondu favorable-

ment à l'invitation de Sud-Rail à participer, mi-janvier, à une rencontre syndicale internationale au Sénégal, avec des syndicats de cheminots du Sénégal, du Burkina, du Mali, etc.

L'autonomie du mouvement syndical est peu pratiquée au Maroc. La plupart des syndicats correspondent en fait à un parti politique. Mais l'ODT ne semble pas exempté du même reproche ?

Mohamed Mahjoubi. Effectivement, ce sont des militants d'un parti politique, le PS, qui ont créé l'ODT. Des membres du bureau exécutif de l'ODT sont des responsables dudit parti, mais la structure du syndicat et ses statuts n'exigent aucune appartenance politique pour ses adhérent-e-s. Et, surtout, ils garantissent l'indépendance des syndicats sectoriels, ainsi qu'une autonomie de la gestion. En ce qui concerne l'ODR aucun de ses dirigeants n'est militant du PS, aucun n'a de relation étroite avec un parti quelconque. Cela n'empêche pas qu'à Casablanca, lors des élections parlementaires de septembre 2007, des militants de l'ODR aient figuré sur des listes électorales de ce parti sans en être adhérents. La situation vis-à-vis des organisations politiques n'est pas simple au Maroc, c'est vrai. Mais à l'ODR, nous tenons à l'autonomie du syndicat vis-à-vis des organisations politiques. La composition de notre bureau national et notre fonctionnement illustrent cela.



photo : Diogene Laerce

* Christian Mahieux SUD-Rail, secrétariat de Solidaires.

Par Antje Schuhmann

Xénophobie ou violence mondialisée ?

Amandla! Numéro 4 Octobre-Novembre 2008

Traduction de l'anglais par Bernard Ferry.



Manifestation pour protester contre les violences xénophobes à l'encontre de réfugiés somaliens à Worcester, dans la province du Cap, en mars 2008

photo : Aprilleticia

Les violences ont commencé en mai 2008 à Johannesburg et se sont ensuite étendues aux quartiers pauvres dans tout le pays, faisant plus de 60 morts et 30 000 réfugiés intérieurs. Des milliers de personnes, secourues par leurs pays d'origine, ont été « rapatriées » en autocar. « Ceux qui ne connaissent pas le vieux mot zoulou pour “coude” ne sont pas ici chez eux », déclara l'un des dirigeants de ces émeutes. A cette occasion, on entendit répéter ce que l'on entend partout en pareilles circonstances : « Ils nous prennent ce qui nous appartient ! Nous qui n'avons déjà pas suffisamment. »

Xénophobie en Afrique du Sud ? Y aurait-il là contradiction dans les termes ? Comment expliquer la surprise de l'opinion publique alors même que, depuis 1997, le pays connaît un climat permanent d'intolérance et de violence envers les étrangers ? Le projet de loi de 1999 sur l'immigration

déplaçait au sein même du tissu social le contrôle aux frontières, puisque l'on demandait aux citoyens de vérifier autour d'eux si des immigrants illégaux ne bénéficiaient pas de services bancaires, hospitaliers, scolaires ou d'adduction d'eau. En 2002, la nouvelle loi sur l'immigration actualisait l'idéologie de l'apartheid en fondant l'exclusion non plus sur des critères de race mais de situation administrative. On retrouve dans cette loi les échos du passé mêlés aux raffinements contemporains sur l'art et la manière de gérer les flux de population et le marché du travail à la sauce néolibérale. En outre, et toute révérence due à la lutte de libération nationale en Afrique du Sud, Frantz Fanon et Edward Saïd ne nous avaient-ils pas déjà mis en garde ? N'avaient-ils pas souligné que toute lutte de libération nationale, ou contre l'esclavage ou l'apartheid, pouvait, une fois victorieuse, accoucher du pire ? « Tous les nationalismes sont sexistes, tous sont imaginaires, tous sont dangereux. » Face à l'innommable, les tentatives d'explication n'ont pas manqué. La xénophobie serait-elle la conséquence d'une peur « naturelle » de l'étranger ? Mais agresseurs et victimes étaient bien souvent voisins depuis des années. S'agirait-il alors de racisme ? Peut-on utiliser le concept colonial de racisme, remontant au XIXe siècle, pour qualifier l'attitude agressive d'Africains noirs envers d'autres Africains également noirs ? Cette violence est-elle assimilable à la violence légitimée par la culture et la biologie qui a servi à asseoir les privilèges de la minorité blanche face aux populations noires ? A moins que la haine des Noirs ait été intériorisée par les Noirs eux-mêmes, si longtemps colonisés ? Non. Il faut bien admettre que cette violence a tiré sa légitimité d'un nationalisme et d'un chauvinisme aussi universellement acceptés que répandus. Nous sommes des citoyens sud-africains, voilà pourquoi nous devrions avoir la préférence !

ces fatales des restructurations néolibérales et de la privatisation de certains services publics peuvent expliquer la colère et la frustration croissantes, mais pas le choix des victimes de ces violences. Pourquoi s'en prendre à son voisin, un réfugié pauvre, parce que l'on ne dispose que d'un logement d'une seule pièce pour sa famille, au lieu de se rendre collectivement dans les supermarchés Pick'n Pay ou au ministère du Logement ? Choisir des boucs émissaires c'est une chose, choisir particulièrement des étrangers noirs dans toute l'Afrique du Sud en est une autre. Comme on le voit si souvent, une action de masse de caractère progressiste devient réactionnaire lorsqu'elle utilise et renforce d'autres systèmes de privilèges : domination masculine, appartenance raciale ou nationale. Bien souvent, on avance aussi une explication toute faite : de tels comportements ne peuvent être authentiquement sud-africains, ils ont forcément été orchestrés par des tiers. En accusant des « délinquants » d'avoir incité aux émeutes, on exonère ainsi facilement les véritables fauteurs de troubles, d'abord ceux dont l'action a appauvri les masses, et ensuite les forces de police, particulièrement brutales. Dans le cas de l'Afrique du Sud, un certain nombre de questions demeurent sans réponses. Combien faut-il de taxis collectifs remplis d'émeutiers pour pouvoir parler d'« actions planifiées » ? Trois, trente ou trois cents ? Quelles pourraient être les motivations de ces fameux « tiers » et qui tire bénéfice de la déstabilisation ?

Tous les acteurs politiques ont officiellement condamné ces violences, mais la référence à une tierce partie suppose l'innocence à la fois de l'Etat et de la société civile, qui, pétris d'une saine identification nationaliste, seraient tous deux dépourvus de haine envers l'étranger, tandis que la foule aurait seulement été séduite par des fauteurs de trouble. A quoi rime la rhétorique des politiciens sur la « Renaissance africaine » rappelant que leurs pays ont autrefois aidé nos héros, alors même que l'Etat expulse les ressortissants de ces mêmes pays ? « Où sont donc passés nos dirigeants ? » se lamentent les journalistes avant de mettre enfin la main sur ce qu'il faut de politiciens, policiers et militaires. Cette façon autoritaire d'envisager le politique ignore

On a souligné que la violence contre les immigrés résultait d'erreurs politiques dans les domaines du logement, de l'éducation, des services en général, voire dans celui des relations internationales. Certes, les conséquen-



visiblement que ce sont ces mêmes personnalités et institutions qui créent et entretiennent un climat d'hostilité envers les Noirs non sud-africains.

Le langage de l'autorité politique est-il toujours approprié à une démocratie ? De quelle autorité avons-nous besoin ? De héros de la libération nationale ou d'une direction collective mûre et responsable luttant pour des emplois décents, pour le logement, et exigeant de Siemens et d'AngloGold qu'ils paient enfin pour les bénéficiaires tirés de l'apartheid ? Les gens manifestent-ils derrière des banderoles proclamant « La diversité est bonne pour notre économie ? » La gauche désire-t-elle une campagne anti-xénophobie commanditée par l'Etat et soutenue par des personnalités, ou entend-elle soutenir des collectifs insurrectionnels avançant des revendications radicales, menaçant les fondements mêmes du pouvoir politique bourgeois et libéral, des démocraties patriarcales ? Partout dans le monde, des foules se livrent à des violences dont il faut rechercher les causes dans la crise des démocraties néolibérales, ou « post-démocraties ». Ces violences de masse, inorganisées, sans direction, sont un peu rapidement réduites à un problème de « gestion des crises ». Nous semblons surpris que de tels événements aient lieu dans notre Afrique du

IL S'AGIT ÉGALEMENT DE LA CRISE D'UNE GAUCHE INCAPABLE D'OUVRIR DE NOUVEAUX CHEMINS D'ÉMANCIPATION

Sud d'après l'apartheid, et nous les jugeons conjoncturels.

Au lieu de croire, comme toujours, que la solution en Afrique du Sud réside dans la multiplication des structures étatiques, on pourrait objecter qu'à bien des égards, l'Afrique du Sud se trouve à l'avant-garde des pays qui échafaudent de nouvelles réponses au problème des migrations dans un contexte de restructurations néolibérales. Partout dans le monde, le mécontentement grandit contre les immigrés et les réfugiés, entraînant mesures répressives et création de camps de détention. Tels sont les nouveaux modèles sociaux et les institutions clés du nouveau millénaire. « L'empire des camps » ou les « garnisons de l'extraterritorialité » sont les nouveaux dépotoirs et les institutions exemplaires d'un système capitaliste mondialisé, socle d'un Occident voué à la consommation effrénée, à un mode de vie de consommateur de biens bon marché. Aussi bien au Nord qu'au Sud, des populations entières apparaissent « en surplus » et leurs réactions sont similaires. Les partisans de la libération des marchés gagnent du terrain, on évoque la « disparition du travail » et, en conséquence, le fossé ne cesse de grandir entre les exclus et ceux qui trouvent encore leur place au sein du système,

sans parler des fossés qui se creusent entre les exclus eux-mêmes.

Dans ce contexte capitaliste, le projet sud-africain, à savoir l'édification d'un Etat providence doté d'un régime bourgeois démocratique, avec une forte classe moyenne et un faible taux de chômage, semble singulièrement dépassé, d'autant que cet Etat providence tend à être démantelé dans les régions même qui l'avaient vu naître. Partout dans le monde, dans les villes, anciennes et nouvelles élites coexistent avec des populations appauvries. Eau, électricité, logement, terrains, médicaments antirétroviraux, services médicaux, éducation et services sociaux sont de plus en plus privatisés. La pauvreté et les privations finissent par se mêler aux discriminations raciales, aux inégalités liées au sexe, aux violences faites aux femmes, à la xénophobie et au vide juridique organisé par l'Etat lui-même. Les démocraties néolibérales limitent la participation politique aux élections, alors même que les peuples ont perdu toute croyance dans le système électoral. Parallèlement, on met en place des politiques de promotion de l'identité nationale et de gestion des flux migratoires. L'accès aux ressources est géré de façon inégalitaire, suivant des critères ethniques, de race, de genre et d'orientation sexuelle. La participation politique est inaccessible à des gens considérés comme surnuméraires,

impossibles à exploiter et politiquement impuissants. Que faire quand on n'est entendu par personne et qu'on n'a rien à perdre ? La violence mondialisée témoigne d'une crise de la démocratie et d'une crise de la représentation. La violence xénophobe ne pourrait-elle être considérée comme une façon radicale d'affirmer son appartenance nationale à l'heure où cette même collectivité nationale abandonne ses citoyens en surnombre ? La foule n'a aucun programme à négocier avec l'Etat, sinon « donnez-nous notre dû sans cela on tue ».

Les centres institutionnels de la société sont provoqués, attaqués depuis ses marges, à travers les corps martyrisés des plus faibles. En Afrique du Sud, ces plus faibles ne sont pas seulement les immigrés mais aussi les femmes noires et pauvres, les lesbiennes noires et pauvres, les femmes sans-papiers. La violence sexiste sert aussi à compenser la marginalisation. Comme les immigrés, les femmes noires et pauvres vivent dans un statut d'extraterritorialité, abandonnées par la loi. Il s'agit également de la crise d'une gauche incapable d'ouvrir de nouveaux chemins d'émancipation, désespérément attachée à un sujet révolutionnaire prolétarien qui ne correspond

plus à la réalité. Il n'existe pas une contradiction unique, capitalisme ou mondialisation ou néolibéralisme, dont la résolution résoudrait du même coup les autres formes de violence. Sexisme, racisme, homophobie et chauvinisme sont liés et expriment localement une violence répandue dans le monde entier sans qu'on puisse déterminer un point d'origine et un point d'arrivée.

De telles manifestations locales d'une violence mondialisée appellent en retour de nouvelles formes de résistance. Le croisement des statuts liés à la race, à la classe, au genre, à l'orientation sexuelle ou à la citoyenneté rend chacun de ces secteurs politiques dépendant des autres. Pour résister de façon efficace, il nous faut mieux comprendre comment s'articulent l'exploitation capitaliste, le sexisme, la domination hétérosexuelle, la violence et l'exclusion à travers les privilèges liés à la nationalité. Il nous faut mieux comprendre comment sont liés victimisation et privilèges : homme noir mais oppresseur patriarcal ; femme sud-africaine pauvre et violée mais en même temps xénophobe.

Théorie et pratique de la résistance prennent dès lors des formes apparemment paradoxales : des immigrés pourchassés veulent trouver refuge dans des zones blanches ; au Mexique, des femmes travaillant dans des zones franches bénéficient de plus d'autonomie que dans des régions rurales où règne encore la domination patriarcale. Au lieu de segmenter et de prioriser, il nous faut secouer en tous sens la toile d'araignée.

* Antje Schuhmann est chercheuse post-doctorante au département d'études politiques de l'université de Wits, où elle enseigne la théorie féministe et les politiques de la diversité.

Amandla!

Publié depuis avril 2007, est un mensuel d'informations, d'analyses et de débats sur les processus politiques, économiques et sociaux actuels, les événements et les luttes en Afrique du Sud, en Afrique et dans le reste du monde, dans une perspective de gauche radicale et non sectaire.

<http://www.amandla.org.za>

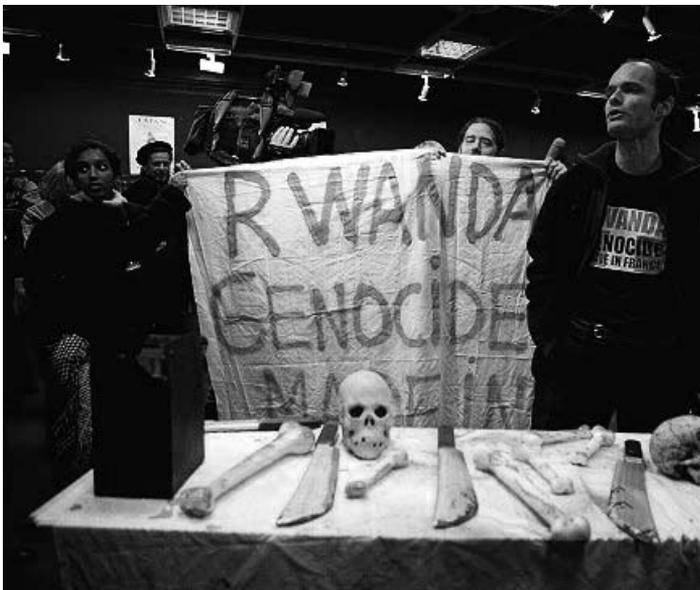


Batailles judiciaires autour du génocide rwandais

Le génocide des Tutsi du Rwanda est entré dans les prétoires : alors que les premières brèches se font jour dans la vérité officielle (rapport Mucyo, plaintes contre des officiers français), le camp négationniste croit pouvoir compter sur la justice pour circonscrire l'incendie...

Procès Péan

Le journaliste Pierre Péan, auteur d'un livre raciste et négationniste sur le génocide de 1994 au Rwanda, est jugé pour incitation à la haine raciale. En effet, *Noires Fureurs, blancs menteurs* reprend le discours qui fut celui des génocidaires hutu extrémistes à propos de leurs victimes tutsi. Péan et ses amis, Hubert Védrine, Bernard Debré et Stephen Smith en tête, venus le soutenir à la barre, savaient ne rien avoir à craindre d'une juridiction française. La relaxe ne surprend donc personne. Mais de nombreux médias soulignèrent la proximité significative des écrits de Péan à propos des Tutsi avec ceux des nazis, comme des génocidaires hutu, au sujet de leurs victimes respectives. Le crédit de ce journaliste spécialiste des contre-feux littéraires est désormais bien entamé.



Les militants de Génocide Made in France proposent des « souvenirs de la politique africaine de François Mitterrand au Rwanda » à la vente aux enchères des effets personnels de l'ancien président de la République. Espace Drouot, Paris, janvier 2008. photo : GMIF

Procès Védrine contre Génocide made in France

En novembre 2007, Hubert Védrine est aspergé d'un liquide rouge sang par des militants du collectif Génocide made in France. Il s'agit d'alerter l'opinion sur l'impunité dont jouissent toujours les complices français du génocide. Après deux gardes à vue, une perquisition, la suppression des images télévisées de l'action et la mise sur écoute des militants, le procès se déroule un an plus tard à Paris. Deux militants (1) sont poursuivis pour violences, happy slapping (diffusion d'images de violences) et atteinte à l'honneur d'Hubert Védrine, qualifié publiquement de « complice de génocide ». C'est d'ailleurs une première victoire du collectif : l'ancien conseiller de François Mitterrand a retiré sa plainte pour diffamation. On peut donc le traiter de complice de génocide publiquement ! À l'issue du procès en présence d'Hubert Védrine, au cours duquel la mauvaise foi et la partialité se conjuguent pour empêcher que l'on parle du rôle d'Hubert Védrine dans l'organisation du génocide, une peine d'amende de 3 500 euros est prononcée contre moi, tandis que Mariama est relaxée. Nous faisons appel, Védrine ne s'en sortira pas si facilement.

« Enquête » du juge Bruguière et arrestation de Rose Kabuye

Le juge d'instruction très controversé Jean-Louis Bruguière, qui s'était vu confier l'enquête sur l'attentat contre l'avion du dictateur du Rwanda, prétexte au génocide,

Par Xavier Renou

fait encore parler de lui. La fameuse instruction, attendue pendant des années, et cousue de fil blanc, est en train de faire long feu. Le juge avait conclu à la culpabilité du président actuel du Rwanda, Paul Kagamé, et émis des mandats d'arrêt à l'encontre de l'entourage de ce dernier, provoquant en retour la rupture des relations diplomatiques entre Kigali et Paris. C'est au titre de ces mandats que Rose Kabuye, la chef du protocole de la présidence rwandaise, était arrêtée et mise en examen pour « complicité d'assassinats », mais laissée en liberté. Or, le principal témoin à charge du juge Bruguière se rétracte publiquement, expliquant comment il aurait été, avec son consentement, instrumentalisé par des tenants de l'ancien régime rwandais et les autorités françaises. C'est le deuxième témoin à accuser le juge de manipulation : Emmanuel Ruzigana avait déjà découvert dans la presse que sa déposition avait été falsifiée pour incriminer Paul Kagamé. Un journaliste de *Libération* avait alors révélé que Ruzigana, qui ne parle pas français, avait été privé de traducteur et aurait subi un chantage au droit d'asile de la part du juge. C'est alors toute la manipulation orchestrée par le juge qui s'effondre et jette le discrédit sur ceux qui y ont prêté la main : les journalistes Charles Onana, Pierre Péan et Stephen Smith, et les universitaires Claudine Vidal et André Guichaoua. Il n'existe désormais plus aucun élément matériel ni témoignage valable attestant de la responsabilité du FPR de Kagamé dans l'attentat prétexte au génocide. Du coup, il va falloir de nouveau s'intéresser à une possible responsabilité de la France dans l'exécution de l'attentat contre l'ex-dictateur rwandais Habyarimana...

Pendant ce temps-là, les génocidaires réfugiés en France (Claver Kamana à Lyon, Bivugabagabo à Toulouse, Agathe Habyarimana à Paris, Wenceslas Munyeshyaka à Gisors...) et leurs complices français (Védrine, Balladur, Juppé, Léotard, Quesnot, et tant d'autres) courent toujours. Mais nous ne les oublions pas, et leurs crimes sont imprescriptibles.

1. Dont l'auteur de l'article.
Xavier Renou, membre de Génocide made in France.

L Le 13 décembre 1998, le journaliste Norbert Zongo, son frère, son chauffeur et un autre compagnon sont retrouvés morts, calcinés, vers Sapouy (ville située à 100 km de Ouagadougou). Dès le lendemain, la nouvelle se répand partout dans le pays. La population descend dans les rues. Plusieurs fois menacé de mort, Norbert Zongo enquêtait depuis quelque temps sur la mort de David Ouédraogo, chauffeur de François Compaoré, frère du président, au Conseil de l'entente, la garnison militaire qui abrite la garde présidentielle.

Le Burkina, réputé calme, allait vivre la plus grande crise depuis l'arrivée au pouvoir de Blaise Compaoré par le coup d'Etat du 15 octobre 1987. Les émeutes ne semblaient pas vouloir se calmer. Très vite, un collectif contre l'impunité a été créé pour réclamer vérité et justice.

Réconciliation sans vérité ni justice ?

Sous la contrainte de la rue, le pouvoir met en place une commission d'enquête indépendante (CEI). En mai 1999, celle-ci remet son rapport – au préalable allégé sous la pression de deux représentants du gouvernement. Ses conclusions sont sans appel : le crime est de nature politique. Par ailleurs, ce rapport dési-

Norbert Zongo affaire classée ?

Par Lila Pour Afriques 21

gne « six suspects sérieux », tous membres de la garde présidentielle, avec à leur tête l'adjudant Kafando, chef de la sécurité rapprochée du président. Alors que la rue gronde, le pouvoir institue un Collège de sages, supposé faire des propositions pour résoudre la crise. D'autres institutions sont par la suite mises en

place. En octobre 2006, Reporters sans frontières remet au procureur des « éléments nouveaux » et demande la réouverture du dossier. En tant que membre de la CEI, le secrétaire général de l'organisation fournit à la justice la version complète du rapport. Les passages supprimés mettent clairement en cause François

LE MOUVEMENT CONTRE L'IMPUNITÉ TOUJOURS PRÉSENT

place. Leurs travaux aboutissent à la Journée nationale du pardon, le 30 mars 2001, censée faire œuvre de réconciliation nationale en faisant l'économie de la vérité et de la justice

Une justice aux ordres

En parallèle, le juge d'instruction Wenceslas Ilboudo est nommé dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Norbert Zongo ». Il inculpe en 2001 l'adjudant Kafando, condamné en 2000 à vingt ans de prison pour la mort de David Ouédraogo. Mais, bientôt, la justice argue de son état de santé pour laisser le dossier s'enliser, et lui laisser couler des jours paisibles... chez lui. En juillet 2006, le juge prononce un non-lieu pour l'adjudant Kafando. C'est un choc. Les avocats de la partie civile font appel mais le non-lieu est confirmé.

Compaoré et un homme d'affaires, Oumarou Kanazoé. Moins de vingt-quatre heures après, la justice annonce que ces éléments ne sont « pas nouveaux ». Le 13 décembre dernier, à l'occasion des dix ans de ces assassinats, le collectif contre l'impunité organise des manifestations pour obtenir la réouverture du dossier*. Un concert d'artistes engagés a lieu avec notamment Didier Awadi, Tiken Jah Fakoly, Ismaël Isaac, Smockey, Zédess, qui ont sorti un album intitulé *Norbert Zongo, affaire classée ?* Les mobilisations populaires ont montré qu'elle ne l'était pas et ne le sera pas.

* La mobilisation dépasse les frontières du Burkina avec notamment le lancement d'une pétition internationale : <http://norbertzongo10ans.blogspot.com/>



Manifestation, 10 ans de l'assassinat de Norbert Zongo, Ouagadougou, Burkina Faso, 13 décembre 2008.

photo : André Tibiri

Trafigura: chèque en blanc aux pollueurs

Propos recueillis par Paul Martial pour *Afriques 21*

Interview de Joseph Bréham de Sherpa

En 2006, la multinationale Trafigura déchargeait plus de 500m³ de déchets hautement toxiques en une dizaine de lieux de la capitale ivoirienne, faisant à ce jour 17 morts et des milliers de victimes, dont certaines auront des séquelles à vie. Fin septembre 2008 s'est tenu un procès qui n'a concerné que les sous-fifres de cette affaire. Les vrais responsables, grâce à la transaction faite entre la présidence ivoirienne et Trafigura, ne seront pas inquiétés. *Afriques 21* revient sur cette affaire, avec Joseph Bréham de l'association Sherpa qui a intenté une action judiciaire à Paris contre la multinationale.

Afriques 21.

Pourriez-vous, en quelques mots, présenter l'association Sherpa ?

Joseph Bréham. Sherpa s'appuie sur un réseau international de juristes. Elle agit pour que les entreprises qui ne respectent pas les droits de l'Homme indemnisent les victimes. En ce sens, elle peut ester en justice comme c'est le cas pour Trafigura, ou via des négociations avec ces sociétés. De plus, elle réfléchit à de nouveaux outils juridiques pour éviter que ces infractions puissent continuer en toute impunité.

En février 2007, un accord est conclu entre Trafigura et Laurent Gbagbo. En échange de l'abandon de toutes poursuites judiciaires, l'armateur du Probo Koala s'engage à verser 150 millions d'euros à l'Etat ivoirien et s'engage à régler les frais de décontamination des sites. Comment analysez-vous cette transaction ?

Joseph Bréham. Cette transaction va permettre la libération de trois cadres de Trafigura qui ont été incarcérés suite à une décision de justice. Je rappelle quand même qu'il y a un principe, celui de la séparation des pouvoirs ; la justice est donc

Lawrence Summers,

ancien économiste-en-chef de la Banque Mondiale : « Les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués. La qualité de l'air y est d'un niveau inutilement élevé par rapport à Los Angeles ou Mexico. Il faut encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays moins avancés... et se préoccuper davantage d'un facteur aggravant les risques d'un cancer de la prostate dans un pays où les gens vivent assez vieux pour avoir cette maladie, que dans un autre pays où deux cents enfants sur mille meurent avant d'avoir l'âge de cinq ans. »

(The Financial Times, 10-2-1992, Le Monde, 19-5-1992).

censée être indépendante de l'exécutif. Dans cette affaire, nous avons la preuve absolue que ce principe a

été bafoué puisque Gbagbo a signé cette convention, qui disait que les trois cadres allaient être libérés et le lendemain, une décision de justice, indépendante en théorie, ordonne la libération de ces trois cadres ! Cette transaction est illégale à trois niveaux :

- Premier niveau, elle permet à l'Etat Ivoirien d'empêcher les victimes de saisir la justice, alors que ces dernières n'ont jamais signé cette convention ; elle a juste été signée par l'Etat.
- Deuxième niveau, l'article 2044 du Code civil ivoirien stipule que l'on ne peut transiger sur les conséquences civiles d'un délit, et a fortiori d'un crime, qui sont définies comme toutes les infractions punies par plus de dix ans de prison. Les trois cadres de Trafigura ont été poursuivis pour complicité d'empoisonnement, qui est un crime en droit pénal ivoirien. Il est donc impossible de transiger sur les conséquences civiles de ce crime et c'est pourtant ce que fait cette transaction, d'où son illégalité. Ce que je vous dis, n'importe quel juriste ivoirien vous le dira, ce n'est donc pas une interprétation révolutionnaire.
- Enfin, le troisième niveau, ce même article du Code civil précise qu'aucune transaction ne peut empêcher le ministère public de poursuivre en justice au pénal. Ainsi Trafigura pouvait être poursuivie en justice, au pénal, par le ministère public quand bien même cette transaction aurait été légale. C'est donc une transaction sans fondement juridique qui a permis de libérer les trois principaux responsables. C'est une magouille, c'est vraiment le terme.

Procès « Angolagate »

Depuis le 6 octobre 2008, s'est ouvert à Paris le procès dit de l'Angolagate, cette affaire de trafics d'armes d'une valeur de 790 millions de \$, à destination du gouvernement angolais d'Eduardo dos Santos, de 1993 à 2000. En aidant le gouvernement angolais à contourner l'embargo, les accusés, des membres de l'élite politique, économique, intellectuelle française ont ainsi contribué à prolonger la longue et très meurtrière guerre angolaise. Mais un faisceau de faits indique que ce procès risque de s'achever par une simple relaxe des accusés. Car, c'est la condition pour que Areva, Bolloré, Thalès, Total obtiennent de la part du gouvernement angolais des contrats qui les font baver depuis quelques temps. L'issue très probable de ce procès sera peut-être une occasion que ceux et celles qui s'attendent encore à ce que la République, de plus en plus contrôlée par le Capital, mette fin à la FrançAfrique vont saisir pour abandonner la dénonciation moraliste et changer de stratégie, dans la lutte contre ce vampire.

Vous avez déposé une plainte au mois de juillet devant le doyen des juges d'instruction de Paris. Pour quelles raisons les juges français sont-ils compétents ?

Joseph Bréham. Il suffit pour cela qu'il y ait l'un des auteurs ou l'une des victimes qui soit français et, en l'occurrence, nous avons trois victimes franco-ivoirienne.

Propos recueillis par Benjamin Preciado pour *Afriques 21*

DU RACISME FRANÇAIS

QUESTIONS à Odile Tobner



peinture : Toufik Medjamia

Odile Tobner est une écrivaine, veuve de Mongo Beti et présidente de l'association *Survie France*

Le racisme a-t-il été inventé par l'Occident pour justifier l'esclavage et la colonisation ?

Odile Tobner. Le racisme justifie opportunément l'esclavage puis la colonisation et aujourd'hui la néocolonisation. Il faut toujours un discours de bonne conscience pour justifier les horreurs commises. Il faut donc que ce soit la victime elle-même qui soit responsable de son malheur. Il faut noter à ce sujet que l'esclavage pratiqué par les Européens, avec la traite des esclaves vers l'Amérique, n'a pas grand-chose à voir avec l'esclavage pratiqué par les sociétés féodales et guerrières depuis l'Antiquité. Son fondement raciste et sa situation sur des terres récemment conquises le coupent de tout ordre social. Les plantations américaines forment une néosociété raciste et concentrationnaire. Hannah Arendt le remar-

que : « Le crime contre l'humanité de l'esclavage n'a pas commencé au temps où un peuple vainqueur faisait de ses ennemis des esclaves (aussi coupable que cela puisse être), mais lorsque l'esclavage est devenu une institution selon laquelle certains hommes "naissaient" libres et les autres esclaves, lorsque l'on a préféré oublier que c'était l'homme qui avait privé ses semblables de la liberté pour en imputer la faute à la nature » (*L'Impérialisme*, 1951). Aujourd'hui tout un groupe d'historiens a entrepris de banaliser la traite atlantique et l'esclavage américain et a même contesté la loi Taubira. C'est vouloir effacer le fondement raciste spécifique de cet esclavage, qui le différencie des autres formes historiques.

Afriques 21.

Quel accueil a reçu votre livre dans le monde médiatique et auprès du public ?

Odile Tobner. Mon livre n'a eu aucun écho dans les grands médias ; seulement un article dans *L'Huma* et un dans *Politis*. Par contre, sur le net, quelques recensions très favorables ont circulé. Elles venaient de personnalités africaines ou antillaises et c'est ce public qui a fait le succès relatif du livre, quelques milliers d'exemplaires vendus, par le bouche-à-oreille.

Capitalisme et racisme sont-ils indissociables ?

Odile Tobner. Historiquement le racisme se développe parallèlement au capitalisme. L'expansion du capitalisme occidental s'appuie sur la main-d'œuvre esclave pour obtenir les gains financiers qui vont permettre l'industrialisation de l'Europe et des États-Unis. Dans le courant du XIXe siècle, avec l'industrialisation, on abandonne l'esclavage, peu adapté à la production mécanique, mais on garde le racisme, propice à l'exploitation d'un sous-prolétariat, qui subsiste au USA, le pays le plus industrialisé, jusqu'au milieu du XXe siècle. Il se peut que le capitalisme trouve que le racisme ne sert plus à rien et l'abandonne. Cela est apparu en Afrique du Sud, où l'apartheid finissait par nuire au développement en empêchant la population noire d'accéder aux qualifications dont la société avait besoin. Mais une idéologie subsiste longtemps après qu'elle n'a plus de nécessité. Le capitalisme est caractérisé par ses mutations. Il est né du mercantilisme, s'est développé par l'industrie et enfin tire sa puissance de la finance. À chaque forme correspond un type d'exploitation de l'homme. Aujourd'hui c'est le monde sous-développé qui paie pour les profits financiers. Il y a donc encore une forme de racisme qui justifie le sous-développement par la nature des habitants. Il y a donc aussi des contradictions. Mais le capitalisme s'est assez bien sorti jusqu'à présent de ses contradictions.

Comment le racisme occidental évolue-t-il durant les quatre siècles que vous étudiez ?

Odile Tobner. Le racisme s'appuie brièvement sur la religion, puis, très vite et très durablement, sur la science, particulièrement l'anthropométrie, enfin sur la culture. Dans la société des XVIe et XVIIe siècles, dominée par la religion, l'explication religieuse est trouvée et vulgarisée, elle est fondée sur le mythe de Cham, enfant maudit de Noé. Mais l'essence de la modernité est le règne de la science. Tout doit avoir un sceau scientifique. C'est le scientisme, qui naît au XVIIIe siècle, se développe aux XIXe et XXe siècles, et nous domine toujours. Le scientisme est une question de langage. Il y a derrière cet appareil une masse de pseudo-sciences. Une pseudo-science a cours un certain temps mais finit par achopper sur la critique. Le racisme scientiste, biologique, en vogue au XIXe siècle, paraît aujourd'hui grotesque. Mais de nouvelles pseudo-sciences prennent le relais. On prétend maintenant établir des supériorités culturelles. Il y a tout un discours sociologique là-dessus.

Comment le pays où naissent les « droits de l'Homme » peut-il s'accommoder du racisme ?

Odile Tobner. En excluant certains êtres de l'humanité, donc du droit des personnes. Le Code noir décréait les esclaves être « biens meubles », donc c'est le droit des biens qui s'appliquait à eux. Rappelons qu'en 1848 les propriétaires d'esclaves furent indemnisés pour le tort

qui leur était fait par l'expropriation qu'ils subissaient. Le tort fait à l'esclave, privé du droit élémentaire à la liberté, et qui aurait donc dû être indemnisé pour le tort sans mesure qui lui avait été fait, n'a jamais été pris en compte. Il n'était apparemment pas considéré comme une personne et il faut dire que la condition d'ouvrier, dans une société raciste, n'a pas beaucoup changé son statut. Le droit à réparation, sous une forme quelconque, existe donc et devrait être enfin reconnu.

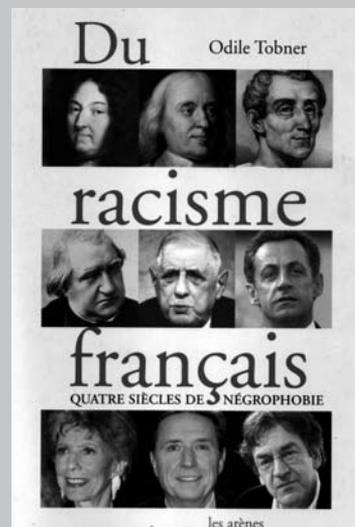
Aujourd'hui, il semble de bon ton dans le monde politico-médiatique de critiquer la « repentance », pourquoi ?

Odile Tobner. La vogue du mot repentance est tout à fait significative. On forme d'abord un fantôme nommé « repentance », car, bien sûr, la repentance, en réalité, n'existe pas. Mais en parler fait croire qu'elle existe. On stigmatise ensuite cette repentance fantasmée en la qualifiant de tyrannique, sans jamais en donner d'exemple. Les dénonciations sont vagues et collectives, « les abolitionnistes », « les tiers-mondistes », etc., à qui on attribue des positions caricaturales qui ne sont jamais étayées par la moindre citation précise. C'est donc un discours de propagande pure. Il est fabriqué pour lutter contre toute position d'analyse critique, tout travail d'histoire non aligné sur les dogmes dominants et toute œuvre de mémoire sur l'esclavage et la colonisation. La supposée repentance n'a à son actif que quelques gestes symboliques. Le chancelier allemand demande pardon à la Namibie pour le génocide des Hereros. Le Premier ministre britannique admet, au détour d'un discours, que l'esclavage a contribué à l'enrichissement anglais. Mais cela reste infime et isolé. Il y a une lutte féroce contre toute vulgarisation de la réalité historique. On promeut au contraire, comme seules « scientifiques », tout un ensemble d'œuvres où la défiguration de la réalité est souvent grossière. Et on acclame les travaux qui véhiculent des explications racistes. Tout cet appareil d'intimidation montre la crainte que soient expliquées certaines réalités, démasqués les processus qui ont mené au rapport de force actuel, qu'il faut montrer comme juste et nullement abusif, pour qu'il puisse se perpétuer.

Extrait de « du racisme français »

« La supériorité technique, indéniable, fruit du culte de la matière, a été complaisamment désignée comme une supériorité ontologique. L'asservissement des races désignées comme inférieures a permis de décupler la production matérielle. Un cycle infernal était amorcé. »

P. 54, *Du racisme français. Quatre siècles de négrophobie.*
Odile Tobner,
éditions Les Arènes.



L'association **Survie** milite en faveur de l'assainissement des relations franco-africaines, de l'accès de tous aux biens pu-

blics et contre la banalisation du génocide.

Survie France 210, rue Saint-Martin
75003 Paris
contact@survie.org
Tél: 01.44.61.03.25
http://survie.org

La Charte du Mandé

une déclaration des droits de l'Homme
en Afrique dès le XIIIe siècle

Entretien avec le professeur Youssouf Tata Cissé

Par Claire Guény pour *Afriques 21*



Cette « déclaration des droits de l'Homme » survient alors que l'Europe, en plein Moyen Âge, prépare la 5e croisade et que les droits humains sont encore loin d'émerger.

Bien qu'ils soient confrontés depuis longtemps à l'influence de l'islam et au règne de la civilisation judéo-chrétienne, dont les chartes continuent encore de nier leurs apports à l'histoire et à la culture de l'humanité, les peuples mandingues, dont les Malinkés et les Bambaras, n'en continuent pas moins d'enseigner à leurs enfants des valeurs morales et spirituelles universelles.

La palme revient en la matière aux membres de la confrérie des chasseurs, donso tòn. L'enseignement qu'ils dispensent à leurs élèves porte essentiellement sur la fraternité, l'amour du prochain, la protection des faibles et des orphelins, la lutte contre la tyrannie et l'arbitraire, d'où qu'ils viennent. Tout postulant à cette confrérie doit prononcer le serment suivant : « Les chasseurs n'ont de mère et de père que Sanènè et Kòntròn et de frères que les autres chasseurs, quels que soient leur race, leur religion ou leur rang social ; ils ne sont d'aucun pays, ne reconnaissent aucune frontière, leur patrie étant la brousse, c'est-à-dire partout où vit le gibier. » C'est au nom de ce credo qu'ils vont, devant les progrès de l'islam, organiser, au tout début du XIIIe siècle, la lutte sans merci contre ce crime incommensurable que sont l'esclavage et la traite des non-musulmans, notamment noirs, vers le Sahel, le Maghreb et le Proche-Orient. Ce trafic commence, en ce qui concerne le

Mandé, berceau du futur empire du Mali, probablement au milieu du XIe siècle, après la conversion à l'islam du roi Baranadama, à la suite d'une grande sécheresse qui avait éprouvé son pays. Ce pays est alors devenu, pour les musulmans, le champ de capture par excellence des « infidèles ». Ce fut alors la chasse aux non-musulmans, la mise à mort de plusieurs prêtres de la religion traditionnelle ainsi que la destruction des objets de culte, appelés fétiches. L'esclavage va ainsi s'étendre avant d'atteindre son paroxysme avec l'arrivée massive des musulmans, et surtout des Maures, au milieu du XIIe siècle. Auparavant, le prisonnier de guerre devait, pour payer son crime, travailler au profit des veuves, enfants et parents de ceux qui étaient morts par sa faute à la guerre. Les descendants de tels prisonniers ne pouvaient être ni battus, ni humiliés, ni a fortiori vendus ou mis à mort. Cet état de servage communément appelé « esclavage domestique » constituait la répa-

ration institutionnalisée en pays mandingue. L'esclavage « rouge », inhumain, instauré par les musulmans, notamment arabes et berbères, et plus tard par les Européens, jurait avec cette loi-là. C'est pour mettre fin à ce crime odieux, devenu un fait banal avec l'expansion de l'islam, et pour l'abolir que les chasseurs et les tenants de la religion traditionnelle vont se mobiliser.

Avant eux, Soumaworo Kanté, né au Mandé, de la caste des forgerons du Sosso, province vassale de l'empire du Ghana, voyant les ca-

exil depuis son jeune âge, voyant que les esclaves transitaient entre les mains des Berbères, des Maures et des Soninkés musulmans pour aller vers le Maroc, la Libye et l'Égypte, conçoit d'éteindre l'esclavage jusque dans son essence. Nourri par l'éducation de sa mère, Soundjata s'écriait souvent : « L'homme est le joyau de la terre, il doit à ce titre être protégé. En effet, pour qu'un pays vive et s'ouvre à la prospérité, il doit contenir des hommes, sinon il connaîtra la désolation et la tristesse. » Pendant plus de cinq ans, Soundjata va mobiliser la grande majorité de ses confrères chasseurs

ou empereur du Mandé tout entier. À cette occasion, on déclama solennellement la Charte du Mandé, qui stipule le respect de la vie et de la personne humaine, la lutte contre toute discrimination ethnique et raciale, la liberté d'entreprendre, d'aller et de venir, et le respect des lois du Mandé nouveau.



photo : Claire Guény

ravanes d'esclaves enchaînés remontant vers les pays arabes, avait nourri le projet d'abolir l'esclavage. Il alla alors trouver les nobles malinkés, qui étaient tous des esclavagistes, et leur demanda de le suivre dans son combat pour l'abolition de l'esclavage. Devant leur refus de s'associer à un forgeron, « un homme vil, donc de peu de valeur » selon eux et dont la raison d'être était de fabriquer les armes leur permettant de défendre leur pays contre les prédateurs, Soumaworo devint le plus grand esclavagiste que le Mandé ait jamais connu. Il revint du Nord avec une très grande cavalerie et détruisit les plus grandes métropoles de ce pays, dont Sòbè, Bali, Niani-Kouroula, Dakadjalan et surtout Karatabougou, la cité aux soixante quartiers fortifiés, patrie de son neveu Fakoly Doumbia, le général en chef de ses armées.

Devant ce désastre, Soundjata Keïta, un simbo ou maître chasseur, qui vivait dans le Nord en

du Wagadou, du Sahel, des rives du lac Débo et du Sénégal, constituant ainsi la grande armée de libération du Mandé de la tyrannie de Soumaworo. Les batailles et les victoires se succèdent, dans la grande plaine de Krina d'abord, puis à Sibi et Kri et enfin à Naréna, où l'armée du Sosso est anéantie. De retour à Dakadjalan en 1212, Soundjata et ses confrères élaborent le serment des chasseurs, communément appelé Charte du Mandé, visant à abolir à tout jamais l'esclavage et la traite. « Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc, jurèrent-ils au triangle Dankun, lieu de culte par excellence des chasseurs, aucun Malinké ne sera jamais plus vendu ou troqué contre du sel gemme ou des chevaux. » Dix ans durant, ils vont mener une lutte sans merci contre les esclavagistes de tous les pays. C'est alors qu'ils intronisent en 1222, date à laquelle la comète dite « de Halley » apparut dans le ciel du Mali, Soundjata comme mansa

Sociologue, ethnologue, chercheur au CNRS et professeur à la Sorbonne, à la retraite, **Youssef Tata Cissé** est un spécialiste des mythes et légendes du Mali, auxquels il a déjà consacré plusieurs ouvrages, notamment « La grande geste du Mali, des origines à la fondation de l'empire » (1988), « Soundjata, la gloire du Mali » et « la Charte du Mandé » en 1991, tous deux chez Karthala et la confrérie des chasseurs (Nouvelles du Sud, 1994).

Voir la Charte du Mandé en dernière page.

Grille informatique mondiale en Afrique

Réduire la fracture numérique avec l'Afrique subsaharienne

Par Michel Jouvin

Les discours sur la fracture numérique avec l'Afrique sont devenus une sorte de lamentation rituelle depuis des années. Avec sa cohorte de programmes impuissants à changer la donne tant en ce qui concerne l'accès à des réseaux performants à des coûts acceptables que pour endiguer la « fuite des cerveaux » qui handicape un peu plus les chances de développement de ces pays.

Des actions sont en cours, impulsées par l'UE et l'UA, pour la mise en place d'une infrastructure haut débit, via des fibres optiques sous-marines, entre l'Europe et l'Afrique. Ces projets, déjà très en retard, ne produiront probablement pas d'effet à très court terme faute d'une infrastructure réseau suffisante dans les pays concernés.

Face à cette situation, faut-il désespérer de toute évolution et se résoudre à voir fuir de leur pays tous les scientifiques qui ont été formés au cours des années et dont le seul espoir d'une activité intéressante est l'émigration ? Une nouvelle approche, fondée sur les grilles informatiques, pourrait contribuer à changer la donne.

Les grilles informatiques sont une technologie, à base de logiciel appelé middleware, permettant d'interconnecter des centres de calcul dans le monde entier de telle sorte qu'ils apparaissent comme un grand centre de calcul unifié. Un utilisateur autorisé de la grille peut utiliser n'importe laquelle des ressources de la grille et les données sont accessibles de tous les centres quel que soit l'endroit où el-

les résident. Les utilisateurs sont organisés en communautés (virtual organizations) qui favorisent la communication entre membres d'une même communauté. L'accès à ce « centre de calcul mondial » ne nécessite qu'une machine tout à fait ordinaire.

Il existe aujourd'hui plusieurs infrastructures de grilles de production, mais la plus importante est Egee (Enabling Grid for E-science) (1), initiée et partiellement financée par l'UE. Cette grille dont le centre de gravité est européen couvre actuellement tous les continents sauf les USA et l'Australie. C'est plus de 250 sites interconnectés représentant plus de 80 000 processeurs, ouverts à plus de 200 communautés d'utilisateurs.

LA GRILLE SORT L'AFRIQUE DE SON ISOLEMENT

La France, par le biais de l'institut des grilles du CNRS (2), est à l'origine d'un partenariat avec deux pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal et l'Afrique du Sud (3), pour y développer l'utilisation de la grille et la mise en place de nœud de la grille Egee. Même si théoriquement l'utilisation de la grille ne nécessite pas la mise en œuvre de ressources dans la grille, l'histoire européenne a montré que l'existence de ressources locales dynamisait l'utilisation par les scientifiques locaux et contribuait à former un vivier d'experts pour aider les utilisateurs à identifier les usages possibles de cet outil. La grille bénéficiera des éventuelles futures infrastructures réseau performantes entre l'Afrique et le reste du monde, mais elle a l'avantage de pouvoir fonctionner avec les infrastructures existantes. Cela limitera bien sûr le type d'application qui pourra s'exécuter sur les ressources mises en œuvre dans ces pays mais pas la capacité des utilisateurs à utiliser la ressource globale et donc à avoir accès à l'ensemble des ressources et des données disponibles dans leur communauté.

En permettant l'accès à un outil informatique performant et global, utilisé par la communauté scientifique mondiale, la grille sort l'Afrique de son isolement tout en préservant la possibilité de développer des problématiques locales.

Quelques exemples concrets de cette nouvelle coopération scientifique possible existent déjà, en particulier dans le domaine des sciences biomédicales avec le projet Wisdom (4), axé sur la recherche de candidats pour le traitement de maladies « négligées » comme la malaria ou émergentes comme le virus H5N1. En utilisant les ressources disponibles sur la grille, différentes campagnes ont permis d'identifier des candidats potentiels qui

font maintenant l'objet d'une évaluation en laboratoire. Ce projet implique des partenaires scientifiques de nombreux pays, en particulier des pays concernés. Dans le cas de la malaria, il y a par exemple des partenaires en Afrique du Sud (CSIR).

Michel Jouvin

Responsable technique du site EGEE GRIF5, membre de l'institut des grilles du CNRS

1. Pour plus d'information sur la grille Egee, voir : <http://www.eu-egee.org>

2. Institut des grilles du CNRS : <http://www.idgrilles.fr>

3. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, ce partenariat se fait en coopération avec l'Italie.

4. <http://wisdom.eu-egee.fr>

FABRIZIO GATTI

Bilal
sur la route
des clandestins

LIANA LEVI

Bilal sur la route des clandestins

Fabrizio Gatti a accompagné, en immersion totale, des migrants africains pendant leur traversée du désert, de Dakar à la frontière libyenne, en train, 4x4 ou camion. Il raconte leurs souffrances, mais aussi les espoirs mis dans cette Europe idolâtrée, la beauté du désert, la violence des passeurs et des militaires, les caravanes de dromadaires et les trafiquants du désert... Il se fera passer pour un naufragé kurde pour entrer dans le centre de rétention de Lampedusa et dénoncer l'horreur des camps et la politique qui les cautionne. Fabrizio Gatti nous fait partager la détermination et les motivations de ces hommes et femmes, chassés de leurs villages par les guerres, la famine, la misère. Certains passages sont éprouvants à lire, tels ceux où sont rapportées les tortures subies par certains migrants. Il n'en reste pas moins que ce livre doit être lu pour comprendre que ces personnes n'ont pas d'autre choix, que nous ne leur laissons pas d'autre choix.

Bilal sur la route des clandestins.
Fabrizio Gatti, ed. Liana Levi, 2008

Duval MC *Matières premières*

Un autre rap est possible ! Duval MC, déjà croisé sur les compils de l'association Survie, le prouve avec son album *Matières premières*, sorti chez Contrevents. Découvert par ses titres sur la Francophonie et les oublis de l'histoire (*Mémoire mauvaise, Ils sont amis...*), il est aussi à l'aise sur les questions écolos (*Sortir du nucléaire, Fos-sur-Mer, Si tu vois le Père Noël...*) et franchement drôle quand il se lâche (*Canal Duval MC, Si t'as des couilles man*). À diffuser partout où l'on reste sourd aux cris du monde !
www.contrevents.com



Nègre(s), Julien Delmaire

« Pestiféré blotti dans les entrailles d'un gourbi parallèle », « scellé d'angoisse dans les ramages fourbes d'un jardin public », « ferrailleur à mains nues des chantiers d'outre-larmes/ pareil au titan blessé du Congo-Océan », « un camp de rétention, ils appellent cela/si on nous retient c'est pour mieux nous expulser », « charter carcéral qui plane au-dessus de l'humain », « l'horreur n'a jamais disparu, elle a simplement retroussé sa peau »... tels sont quelques-uns des mots qu'utilise, pour décrire la vie des sans-papiers au Pays-des-Droits-de-l'Homme, le slammeur Julien Delmaire, dans un recueil de poèmes intitulé *Nègre(s)* et un cd, de dix textes déclamés, un alliage de beauté et d'amour de la justice. Si le thème majeur est l'histoire des Nègres, écorcheurs compris, ce n'est pas de la négritude communautariste, il y est aussi question de « tous les autres nègres/ quelle que soit leur couleur/ quel que soit leur sexe/ quelle que soit leur langue/quel que soit leur pays/ Car notre négritude est trop vaste pour un seul peuple, pour un seul cœur, pour une seule couleur... » Un humanisme qui ne se borne pas à l'humanitaire. Malheureusement ou heureusement, c'est selon, on ne peut se procurer ce livre-cd édité, en 2006, par l'association Périplans, que sur commande.



Tita Nzebi

Tita est née au sud du Gabon, à M'bigou, un village où il y avait de grands arbres. Elle rêvait de découvrir ce qui se cachait derrière ces arbres, elle voulait savoir jusqu'où allait l'unique piste qui partait vers l'horizon. Alors Tita se mit en route et son chemin la mena très loin, jusqu'à Paris, où elle débarqua à l'automne 1998 avec dans ses bagages la musique n'zebi.

À son arrivée en France, elle est une inconnue, sa famille l'avait pourtant prévenue : « Il n'y aura personne, là-bas, pour te donner la main ! » Mais le monde et la vie se domptent, et Tita ne se décourage pas. Elle part inlassablement à la rencontre du public, à qui elle fait découvrir les rythmes de ses ancêtres, à qui elle chante en n'zebi que l'Afrique est magnifique. Et lorsqu'elle voit les yeux des autres briller en écoutant sa musique, Tita sait qu'elle a choisi le bon chemin en suivant l'unique piste de son village.

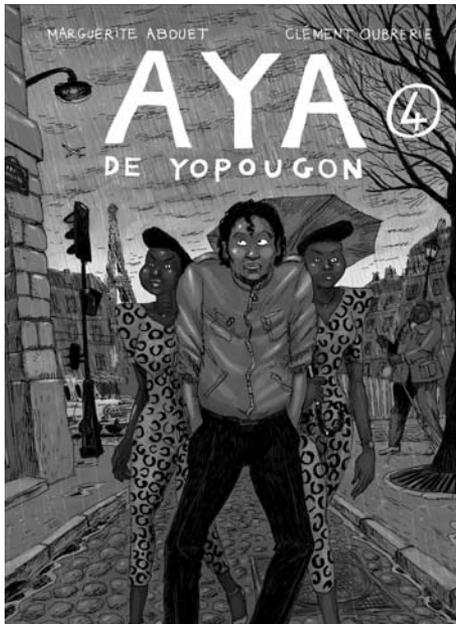
Tita est auteur-compositeur. Elle a donné pour titre à son album « M'biss miti » (Derrière les arbres). Et si, à votre tour, vous alliez découvrir ce qui se cache derrière ces arbres ? Une goutte d'eau m'a dit... L'entendez-vous ? C'est Tita. Écoutez... Tita Nzebi.

Elle sera en concert près de Paris (1), le 21 février 2009, pour la sortie du nouveau numéro d'*Afriques21*.

1. Anis GRAS, le lieu de l'autre, 55, avenue Laplace, 94110 Arcueil.

« Aya de Yopougon » des gos qui se cherchent

Entretien réalisé par Awa Goudiaby et Benjamin Preciado pour *Afriques 21*



Entretien avec Marguerite Abouet auteur de *Aya de Yopougon* aux éditions Gallimard

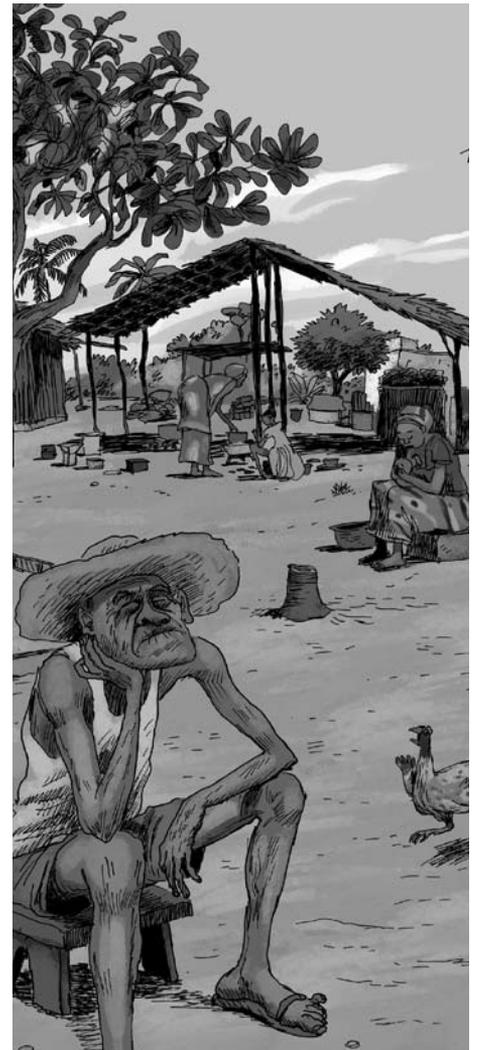
Le point de vue est celui d'une bande de gos (« jeunes filles »), que nous suivons dans leurs vies. Elles parlent le nouchi (1), « les jeunes appellent ça le français africanisé avec humour ». Dans ce milieu résolument urbain, la télé occupe une place importante dans leurs vies, avec ses séries à l'eau de rose et ses clips vidéo.

Certains sujets sensibles tels l'homosexualité sont abordés ; également le métissage de la jeunesse, qui dépasse les différences ethniques ou religieuses : « Il y a des familles chrétiennes qui donnent des prénoms musulmans à leurs enfants, c'est fait exprès ! » Au « problème » de l'immigration, Marguerite rétorque que « les jeunes ont toujours eu envie de partir. C'est propre à tout être humain de vouloir aller voir ailleurs pour se chercher ». C'est d'ailleurs un des sujets du dernier volume, avec la venue à Paris d'un des héros et son passage par un foyer malien. Elle tient à rendre hommage aux femmes de ces foyers, qui l'ont bien aidée lors de son arrivée en France. « A Yopougon, c'était les mères qui dominaient. J'étais toujours avec ces mamans qui assurent au quotidien. » Elle est persuadée que c'est surtout grâce aux femmes et à leurs associations que les choses peuvent bouger en Afrique. Elle compte d'ailleurs sur leur aide pour son association *Des livres pour tous* (2), qui a comme objectif de créer des bibliothèques pour les jeunes des quartiers d'Abidjan et d'autres villes africaines. Marguerite a demandé à l'éditeur Gallimard, qui a accepté, de faire une édition moins chère pour l'Afrique, car comment « faire une histoire avec des Africains sans qu'ils puissent la lire ? » À la question de savoir pourquoi *Aya* obtient tant de succès, Marguerite pense que « les gens se reconnaissent ; ces gens ont les mêmes problèmes que tout le monde, il y a cette chaleur, cette entraide, cette humanité dans *Aya*, ça leur fait du bien ». L'auteur s'appuie sur sa propre expérience pour construire ses personnages et comprendre leurs motivations plutôt que de partir d'une histoire pré-

définie. Elle refuse d'être cataloguée comme scénariste d'histoires africaines ; d'ailleurs elle a un projet de BD « qui se passe en France avec des Blancs ». Elle vient aussi d'écrire le scénario d'un dessin animé d'*Aya*, sorte d'anti-Kirikou, avec les voix d'acteurs africains et peut-être une bande-son avec de vieilles chanteuses ivoiriennes, telles que Reine Pélagie et Chantal Taïba.

Nous avons croisé la première fois Marguerite Abouet dans les studios de Radio libertaire lors d'une émission. Nous la retrouvons à l'occasion de la sortie du quatrième tome de cette bande dessinée qu'elle écrit avec le dessinateur Clément Oubrerie. Nous avons immédiatement été séduits par l'authenticité et l'humour de l'auteure, qui transparaît dans la série. Marguerite a grandi dans ce gigantesque quartier d'Abidjan qu'est Yopougon, avant de venir en France.

« Le héros de l'histoire, c'est Yopougon », nous explique-t-elle. « J'en avais assez qu'on nous montre comment meurent les Africains et pas comment on vit (...) je voulais montrer le quotidien. L'Afrique, ce n'est pas que des contes, que de l'exotisme ou des livres de grands intellectuels, c'est aussi de vrais gens », ajoute-t-elle.



1. Argot ivoirien - dictionnaire: www.nouchi.com
2. www.deslivrespourtous.org



La Charte du Mandé - XIII^e siècle

1. Les chasseurs déclarent :

Toute vie humaine est une vie.
Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie.
Mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie.
De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.

2. Les chasseurs déclarent :

Toute vie étant une vie.
Tout tort causé à une vie exige réparation.
Par conséquent,
Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin.
Que nul ne cause du tort à son prochain.
Que nul ne martyrise son semblable.

3. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur son prochain.
Que chacun vénère ses géniteurs.

Que chacun éduque comme il se doit ses enfants.

Que chacun entretienne, pourvoit aux besoins des membres de sa famille.

4. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur le pays de ses pères.
Par pays ou patrie, faso, il faut entendre aussi et surtout les hommes.
Car tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface, connaîtra la désolation et le déclin.

5. Les chasseurs déclarent :

La faim n'est pas une bonne chose.
L'esclavage non plus n'est pas une bonne chose.
Il n'y a pas de pire calamité que ces choses-là, dans ce bas-monde.
Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc, la faim ne tuera plus personne au Mandé.

Si d'aventure la famine venait à sévir, la guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves.

C'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable pour aller le vendre.

Personne ne sera non plus battu, a fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave.

6. Les chasseurs déclarent :

L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,

d'une frontière à l'autre du Mandé.
La razzia est bannie à compter de ce jour au Mandé.

Quelle épreuve que le tourment !
surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours.
L'esclavage ne jouit d'aucune considération, nulle part dans ce monde.

7. Les gens d'autrefois nous disent :

L'homme en tant qu'individu, fait d'os et de chair, de moelle et de nerfs, de peau couverte de poils et de cheveux, se nourrit d'aliments et de boissons.
Mais son âme, son esprit vit de trois choses :
Voir qui il a envie de voir, dire ce qu'il a envie de dire et faire ce qu'il a envie de faire.
Si une seule de ces choses venaient à manquer à l'âme humaine, elle en souffrirait.
Et s'étiolerait sûrement.

8. En conséquence, les chasseurs déclarent :

Chacun dispose désormais de sa personne.
Chacun est libre de ses actes, sans pour autant atteindre aux lois de son pays.
Chacun dispose désormais des fruits de son travail.

Tel est le serment du Mandé.
A l'adresse des oreilles du monde entier.